RÉPUBLIQUE DU TCHAD
UNITE ~ TRAVAIL~PROGRES

Programme des Nations Unies pour le développement

Document de projet

Titre du Projet : Promouvoir une transition responsable, inclusive et pacifique au Tchad
Code du Projet :
Partenaire de mise en œuvre :
Date de démarrage : 15/11/2021 **date de fin :** 31/12/2022 **Réunion Comité Approbation du Projet :**

Brève description

Ce projet vise à soutenir le gouvernement national et toutes les parties prenantes au Tchad pour faciliter et entreprendre un processus de transition politique inclusif et crédible. Le projet fournira un développement immédiat des capacités (une mise à disposition de capacités) aux organes clés qui conduisent le processus, ainsi que des conseils techniques appropriées et de haute qualité pour enrichir tous les aspects de la transition politique. Dans le même temps, le projet propose d'établir un important Fonds national pour l'engagement civique et l'éducation, qui sera utilisé pour financer l'engagement civique de masse en fournissant des subventions aux organisations locales à travers le pays (comprenant les OSC, les artistes, les médias, les organisations confessionnelles, les organisations communautaires et les agences gouvernementales locales, le cas échéant).

Le présent projet s'inscrit dans le cadre des initiatives de mobilisation des ressources pour le financement de l'ensemble des axes de la feuille de route. Par ailleurs, il couvre le financement de certaines activités des 3 priorités de la transition que sont le dialogue national, la constitution et son adoption par referendum et les nouvelles élections. Le PNUD, en mettant en place le Basket Fund en étroite collaboration avec le gouvernement, s'appuiera sur les progrès réalisés dans le cadre de ce projet pour mobiliser les partenaires à financer les autres priorités de la feuille de route. Ainsi, les partenaires discuteront des couts opérationnels des différents projets ou programmes avec les Ministères sectoriels ou les organes techniques concernés sur chaque contribution additionnelle pour couvrir l'ensemble du Gap restant.

	Cout Global de la feuille de route	**1.78Milliards USD**	
Contribution aux résultats (UNDAF/CPD, RPD or GPD) : Effet(s) de l'UNDAF 2017-2021 : Effet 6- D'ici 2021, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques de gouvernance inclusive, promouvant la démocratie, l'Etat de droit, la cohésion sociale et l'utilisation équitable des services publics de qualité, y compris pour les réfugiés **Produits indicatifs du projet :** **Produit 1.1 :** Participation de la population à un dialogue national transparent, inclusif et crédible - Ne laisser personne de côté **Produit 1.2 :** Les institutions clés chargées d'orienter les processus d'élaboration de la Constitution ont les capacités techniques et opérationnelles de s'acquitter de leurs rôles mandatés **Produit 1.3 :** Organisation sûre et crédible d'événements électoraux clés pour soutenir le processus de transition **Produit 2.1 :** Participation de l'opposition armée et des ex-combattants au processus de transition **Produit 3.1:** Les Tchadiens (femmes, hommes, jeunes, personnes âgées, ruraux, urbains, diaspora) sont sensibilisés et habilités à s'engager de manière significative dans le dialogue, les processus constitutionnels et les élections **Produit 3.2:** Les partenaires sont engagés et coordonnés pour soutenir le dialogue, les processus d'élaboration de la constitution et les élections.	**Total des ressources nécessaires (USD) pour la phase immédiate pour commencer la mise en œuvre des activités de la feuille de route**	**67 850 075**	
	Total des ressources allouées (USD)	**UNDP**	**4 000 000**
		Donateurs	
		Gouvernement	
		En nature	
	A mobiliser (USD)par les partenaires pour couvrir le cout du Basket Fund actuel	**63 850 075**	
	- GAP recherché par le gouvernement pour financer la feuille de route : **1.5Milliards USD**		

Approuvé par (signatures) :

Gouvernement	**PNUD**
SEM **Pahimi Padacké Albert**, *Premier Ministre de Transition*	**Kamil K. Kamaluddeen**, *Représentant Résident*
Date: 13 NOV 2021	Date: 13 NOV 2021

RÉPUBLIQUE DU TCHAD Unité - Travail - Progrès Le Premier Ministre PRIMATURE

TCHAD Programme des Nations Unies pour le développement

4/AB

I. DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT

1. Le Tchad est en proie à une instabilité et une pauvreté récurrente. Figurant parmi les États les plus fragiles, le Tchad n'a pas connu de transfert constitutionnel du pouvoir depuis son indépendance en 1960. Pendant plus de 30 ans, l'autorité officielle a été centralisée. La mort du président Idriss Déby Itno à la suite de combats en avril 2021 a créé une incertitude et un risque de course violente pour le pouvoir, poussant à sa limite la capacité institutionnelle déjà faible du Tchad à gérer pacifiquement la succession.

2. À la suite du décès soudain du président Idriss Déby Itno, au refus du Président de l'Assemblée nationale (successeur constitutionnel) d'assumer la haute fonction et à l'approche de la capitale par les rebelles, les militaires ont suspendu la constitution, établi un Conseil militaire de transition (CMT) et se sont engagés à organiser des élections dans les 18 mois. Si cette nouvelle page de l'histoire du Tchad est marquée par de nombreux risques et incertitudes, la période de transition en cours offre également une opportunité de changement, de réformes structurelles et de construction d'un nouveau contrat social. Il existe un consensus selon lequel, bien que la sécurité régionale et nationale ainsi que la continuité des institutions étatiques soient une priorité, les aspirations démocratiques et sociales des Tchadiens ne peuvent et ne doivent pas être mis à mal, et les différentes voix de la société civile, y compris les femmes et les jeunes, doivent être entendues si la stabilité doit être préservée et si des institutions durables doivent émerger de la transition. La nomination rapide d'un gouvernement civil, la mise en place d'un Conseil national de transition - organe législatif -, l'engagement en faveur d'un dialogue national inclusif, d'une nouvelle constitution, d'élections crédibles et pacifiques et de la liberté d'expression et de réunion constituent un pas dans la bonne direction. L'Union Africaine, à la suite de sa mission d'information et d'évaluation, a décidé que la situation au Tchad ne justifiait pas une suspension, mais que la communauté internationale devait plutôt accompagner la transition. L'UA a spécifiquement appelé à la mise en œuvre scrupuleuse de la réforme politique annoncée par le gouvernement, y compris le respect du calendrier de transition de 18 mois.

3. La fragilité de la situation sécuritaire et l'échec de la transition risquent d'inverser certains des progrès réalisés en matière d'ODD et d'aggraver une situation sécuritaire déjà désastreuse. Le rapport de l'examen national volontaire des ODD du Tchad pour 2021 indique qu'il a fait des progrès notables dans la mise en œuvre de certains ODD, en particulier dans les domaines qui ont la plus grande importance pour mettre fin à la violence contre les enfants. Le taux de pauvreté a légèrement diminué, passant de 46,7% en 2011 à 42,3% en 2019, tandis que le taux de rétention des filles à l'école s'est amélioré, passant de 28,8% à 41,5% entre 2011 et 2019. L'accès à l'eau potable est passé de 56,1% en 2014 à 61,8% en 2019 et la proportion de naissances assistées par des agents de santé qualifiés est passée de 24,3% en 2015 à 34,5% en 2019. Néanmoins, le Tchad reste l'un des pays les plus pauvres classé à la 187e place sur 189 de l'IDH. Selon les données de l'enquête sur les ménages de 2014/2015, il est estimé que 86% (62% en milieu urbain contre 93% en milieu rural) de sa population est multi dimensionnellement pauvre tandis qu'en plus 9,9% étant classés comme vulnérables à la pauvreté multidimensionnelle). D'importantes inégalités socio-économiques persistent au détriment des populations rurales et des jeunes, en proie au chômage et au sous-emploi avec des taux respectifs de 22% et 35%.

4. Dans le contexte budgétaire actuel déjà restreint, les menaces sécuritaires ont exercé une pression sur les finances publiques tchadiennes en déplaçant les dépenses d'investissement vers les dépenses militaires, augmentant ainsi la dette publique. L'engagement sécuritaire du Tchad pèse lourdement sur son budget et réduit les ressources qui pourraient être allouées aux secteurs sociaux ou à d'autres investissements. Entre 2008 et 2011, le Tchad a consacré en moyenne 30 % de son budget à la défense et à la sécurité. En 2019 et 2020, le Tchad consacra respectivement 14,9 % et 15,6 % des dépenses publiques à la sécurité. Le volet sécurité de la feuille de route de la transition constitue 30 % de l'enveloppe des ressources (un retour au niveau de 2011).[1]

5. Les autorités nationales se sont engagées, dans le cadre de la transition politique, à mettre en œuvre un programme cohérent, incluant la facilitation d'un processus de dialogue et de réconciliation nationale, la révision de la constitution et l'organisation d'élections transparentes et crédibles. Il convient de noter que le Tchad a déjà connu des tentatives de transition. Le Tchad a déjà organisé deux dialogues : le premier en 2018 et le second en 2020. La participation élargie à ces forums a été limitée. De même, alors que des changements avaient déjà été initiés avant avril 2021, comme la révision de la constitution, l'ouverture partielle de l'espace politique, la liberté d'expression et la participation étaient fortement limitées. Au cours de la dernière décennie, le Tchad a toujours figuré dans la moitié inférieure de certains des principaux indices de gouvernance (indice de fragilité, indice Mo Ibrahim de gouvernance africaine, indice de transparence).

6. L'inégalité entre les sexes persiste dans tout le pays et à tous les niveaux. Même lorsque certaines protections juridiques existent, elles sont souvent mal appliquées et les normes culturelles et sociales entraînent encore des discriminations dans la pratique. Tous les partis politiques sont légalement tenus d'inclure au moins 30% de femmes, mais "la participation politique des femmes reste limitée par de nombreux facteurs, notamment le manque d'accès aux fonds de campagne et les pesanteurs culturelles qui découragent le militantisme". En février

2021, seuls 15,4 % des sièges du parlement étaient occupés par des femmes même si la désignation des membres du CNT actuel donne 33% de femmes Conseillères. Par ailleurs, la population jeune a également réclamé une participation accrue. Les jeunes hommes et femmes du Tchad, qui constituent environ 70 % de la population, devraient être une ressource précieuse à exploiter, mais leur privation permanente de droits politiques et leur exclusion du développement économique constituent une menace sérieuse pendant la transition et au-delà. Un rapport récent, rédigé par le Collectif des diplômés chômeurs du Tchad, indique qu'environ 75 000 diplômés sont au chômage au Tchad". L'inclusion des femmes et des jeunes dans la transition sera essentielle. Il sera important de leur faire comprendre les principes démocratiques, les principes de non-violence, les élections pacifiques et compétitives et la valeur de leur vote.

7. L'expérience montre que certaines des réformes les plus durables sont entreprises pendant les périodes de transition. La transition en cours au Tchad est une opportunité de réforme et de reconstruction d'un contrat social. Ne pas accompagner correctement la transition en cours au Tchad reviendrait donc à ne pas empêcher une nouvelle série de conflits et de bouleversements, avec des conséquences désastreuses sur le développement pour les années à venir. L'un des plus grands risques pour la transition en cours au Tchad est la réduction de l'espace fiscal. Dans une interview accordée à Jeune Afrique, le Président du CMT a déclaré[2] :

> *« Soyons clairs : nous sommes partis pour 18 mois et notre souhait est de ne pas aller au-delà. Mais il y a deux conditions pour que ce délai soit respecté. La première est que nous, Tchadiens, soyons capables de nous entendre pour avancer au rythme prévu. La seconde est que nos partenaires nous aident à financer le dialogue et les élections, car il est évident que le trésor tchadien ne pourra pas supporter seul un tel coût. Si on s'entend et si l'on nous aide, les 18 mois sont à notre portée. Dans le cas contraire, ce sera très difficile. La démocratie a un coût et on ne peut la prôner de l'extérieur sans nous aider à l'assumer. ».*[3]

Tableau 1 : Répartition du budget de la feuille de route de la transition par axe

Axes	Coût (en MDS de FCFA)	%	Coût des actions avec financement disponible (en MDS de FCFA)	Coût des actions avec financement à rechercher (en MDS de FCFA)
Axe 1 : Renforcement de la Sécurité et de la Défense	298,63	30,0%	11,63	287,00
Axe 2 : Organisation du Dialogue, Consolidation de la Paix et de l'Unité Nationale	424,27	42,6%	129,53	294,74
Axe 3 : Renforcement de la Bonne Gouvernance et de l'Etat de Droit	273,65	27,5%	14,10	259,55
Total	**996,56**	**100,0%**	**155,27**	**841,29**

8. Tout en notant que les finances publiques sont limitées, l'intervention des différents partenaires en appui à ce processus de transition est aussi une opportunité qui peut aider les tchadiens à mettre en place, durant cette période de transition, des institutions qui répondent à leurs aspirations, tout en respectant l'inclusivité, la participation, l'égalité des sexes, les normes internationales des droits de l'homme. À cet égard, le gouvernement de transition a demandé au PNUD d'explorer la mise en place, conformément aux normes internationales et aux meilleures pratiques, d'un système fiduciaire robuste - le Basket Fund - qui améliore la gestion transparente et responsable du soutien des partenaires à la transition. Le PNUD a mis en place un dispositif de financement similaire pour soutenir les transitions dans plus d'une douzaine de pays africains au cours des cinq dernières années. Outre la mise en place de ce mécanisme par le PNUD, le gouvernement continuera à mobiliser auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux des ressources complémentaires pour couvrir l'ensemble des axes d'interventions de la feuille de route dont le Basket Fund ne couvre qu'une infime partie essentielle..

Figure 1: Alignement du cout des priorités du BF avec la feuille de route

Axe FR	**Axe 1** Milliards XAF	**Axe 2** Milliards XAF	**Axe 3** Milliards XAF	**Total** Milliards XAF	**Budget prev BF** Milliards XAF	**% pris en compte par le BF**
Résultat 1 BF		11,368	176,357	187,725	25 502 024 692	14%

Résultat 2 BF	9,084	130,018		139,102	10 950 438 542	8%
Résultat 3 BF		3,135		3,135	1 543 578 766	49%
Total	**9,084**	**144,521**	**176,357**	**329,962**	**37 996 042 000**	12%

NB : Feuille de Route (FR), Basket Fund (BF)
Les montants sont exprimés en milliards de FCFA
au taux de 1USD =560 XAF au 09.11.21

9. L'un des principaux fauteurs de troubles de la transition politique en cours au Tchad et un déclencheur qui pourrait aggraver une situation sécuritaire déjà complexe au Tchad et dans la région du Grand Sahel, est le danger imminent posé par le retour des mercenaires tchadiens des pays voisins. La mise en œuvre de la Feuille de route (axe 1) pour le processus de transition politique au Tchad devrait fournir des options spécifiques pour faire progresser un processus intégré de DDRR conformément au processus de transition politique et examiner attentivement les discussions en cours avec les groupes politico-militaires. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- La préparation d'un aperçu de la typologie des acteurs armés comme toile de fond pour les recommandations de DDRR ;
- L'élaboration d'une ligne directrice nationale sur le DDR, avec des objectifs clairs et comprenant diverses options spécifiques au conflit et au contexte pour les différentes situations de conflit au Tchad, notamment : la réintégration potentielle des anciens combattants dans l'armée nationale dans le contexte d'une stratégie plus large de DDRR;
- Des options de réinsertion socioéconomique durable élaborées en étroite coordination avec les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales internationales et nationales et les partenaires et le secteur privé ; en tenant compte des enseignements tirés des efforts passés d'intégration socio-économique ;
- L'élaboration d'interventions communautaires (p. ex., réduction de la violence communautaire, soutien à la réinsertion) visant à prévenir le recrutement, à renforcer la résilience communautaire et à accroître les capacités locales d'observer les anciens combattants.
- L'élaboration de critères clairs pour les paramètres de désarmement et de critères d'éligibilité pour la démobilisation individuelle et collective ; Évaluation des conditions de gestion des armes et des munitions afin de garantir un processus de désarmement transparent et responsable.

10. Il y a un soutien continu du SNU au Tchad qui pourrait être indirectement utilisé pour commencer à s'attaquer au problème. Mais la réalité est que la tâche est une entreprise massive et pourrait bénéficier d'un programme de DDR dédié qui s'appuie sur une évaluation détaillée et des consultations plus larges. Sur la base d'une analyse économique détaillée des conflits et de la politique, les options pour un programme national de DDR, des outils liés au DDR et un soutien à la réintégration devraient être élaborés sur la base de normes et de directives convenues au niveau international et éclairés par le contexte national.

11. La volonté politique est essentielle pour optimiser le soutien à la transition. La disponibilité des ressources ne peut se substituer à la volonté politique ou au choix d'une transition inclusive et crédible. Certains éléments positifs sont de bon augure pour le soutien à la transition. A ce stade, la volonté politique affirmée du CMT de protéger les droits des citoyens et de garantir les efforts de dialogue et de réconciliation nationale est de bon augure pour la réalisation des objectifs que le CMT s'est fixés, notamment les réformes structurelles et la tenue de nouvelles élections.

12. Ce projet soutient la mise en œuvre de la feuille de route de la transition. Il se focalisera sur les priorités clés de la transition : le dialogue national, l'élaboration de la constitution et les élections, telles qu'articulées dans la feuille de route dans l'axe 2 : Organisation du dialogue, consolidation de la paix et de l'unité nationale, et l'axe 3 : Renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit. Le projet est également en ligne avec les résolutions de l'Union Africaine (PSC/BR/COMM (CMXCVI), et la feuille de route du RSSG et de la CEEAC, qui demandent aux partenaires du Tchad de l'accompagner dans cette phase critique afin de préserver l'intégrité et la stabilité du pays, mais aussi de soutenir le processus de transition, en particulier la tenue d'un dialogue national inclusif et sincère qui conduirait à l'adoption d'une nouvelle constitution et à la tenue d'élections dans un délai de 18 mois

II. STRATÉGIE

13. Le Tchad est à la croisée des chemins. Si cette nouvelle page de l'histoire du Tchad est marquée par de nombreux risques et incertitudes, la période de transition offre également une énorme opportunité de changement durable, de réformes structurelles majeures et de construction d'un nouveau contrat social. Il existe un consensus bourgeonnant selon lequel, bien que la sécurité régionale et nationale ainsi que la continuité des institutions étatiques restent une priorité, les aspirations démocratiques et sociales des Tchadiens sont un impératif. Ce projet vise à aider les tchadiens à réaliser les ambitions qu'ils se sont fixées durant cette période de transition.

II.1. Alignement sur la feuille de route pour la transition et les cadres/références mondiaux existants

14. Au niveau national, la Feuille de route pour la transition fournit un cadre clair pour le projet. Cela dit, la Feuille de route elle-même indique clairement que les objectifs de développement du pays sont toujours reflétés dans le Plan national de développement (2017-2021). Le Plan national de développement bénéficiera de la transition. Le tableau 1 ci-dessous présente spécifiquement la cohérence de cette Feuille de route avec les cadres de développement nationaux, régionaux et mondiaux existants.

Table 1: Feuille de route sur la cohérence avec les politiques et stratégies de développement

	Effet UNDAF	Produit CPD	ODDs
Axe 2 : Organisation du Dialogue, Consolidation de la Paix et de l'Unité Nationale	Effet 6- D'ici 2021, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques de gouvernance inclusive, promouvant la démocratie, l'Etat de droit, la cohésion sociale et l'utilisation équitable des services publics de qualité, y compris pour les réfugiés	Pilier 2: Gouvernance participative et cohésion sociale	ODD 16, 5
Axe 3 : Renforcement de la Bonne Gouvernance et de l'Etat de Droit			

15. Ce projet sera également guidé par les cadres de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de développement définis dans les principaux traités et conventions régionaux et de l'ONU auxquels le Tchad a adhéré, par exemple la Charte de l'UA sur la démocratie, les élections et la gouvernance et les Déclarations universelles des droits de l'homme. Les efforts visant à renforcer les capacités de prévention des conflits, à promouvoir l'autonomisation des jeunes et des femmes, y compris dans les contextes de transition, à utiliser les mécanismes d'alerte précoce existants et les infrastructures de paix au niveau national sont au cœur de l'ONU et de la CUA, et ces efforts seront mis à profit dans le cadre de ce projet. Le projet collaborera étroitement avec la CUA et les communautés économiques régionales/mécanismes régionaux (CER/MR) pour soutenir les institutions nationales afin d'assurer une transition pacifique et durable.

16. Bien que le présent projet de Basket Fund ne cible que quelques priorités clés que souhaitent accompagner certains partenaires du Tchad, il ne limite, ni n'exclut que ces mêmes partenaires ou d'autres puissent accompagner le gouvernement en finançant d'autres priorités ou le reste de la feuille de route par d'autres mécanismes.

II.2. Théorie du changement

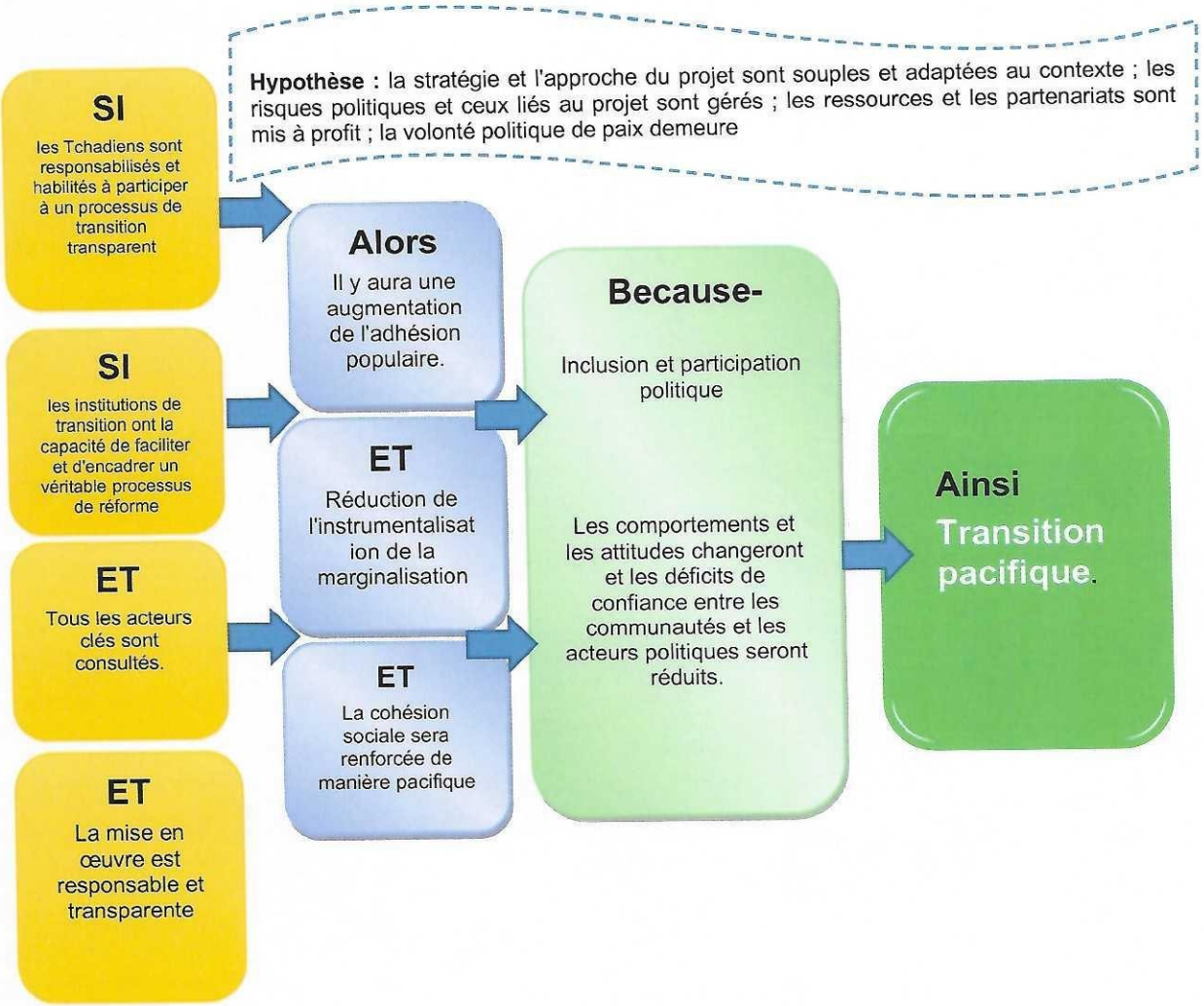
17. La feuille de route actuelle de la transition nationale identifie trois résultats clés qui doivent être atteints pour que le pays puisse avancer politiquement dans le calendrier de transition de 18 mois, à savoir : (1) une série de dialogues locaux, provinciaux et nationaux qui visent à trouver un accord sur un ensemble révisé de normes politiques, d'institutions et de cadres juridiques pour guider le pays ; (2) une Constitution nationale révisée qui consacre les accords politiques conclus au cours du processus de dialogue national ; et (3) des événements électoraux clés, à savoir un référendum constitutionnel et des élections présidentielles et législatives.

18. La théorie du changement reconnaît que la construction d'une paix durable à travers le soutien à cette transition nécessitera que tous les efforts soient faits pour promouvoir la participation inclusive et l'émancipation massive des communautés. En conséquence, cela facilitera le contrôle par les populations de leurs propres destinées en matière de développement. En soutenant la transition, le projet ne travaillera pas seulement avec les institutions gouvernementales nationales pour les aider à remplir leurs mandats de transition, mais il soutiendra également les activités d'engagement civique et d'éducation à travers le dialogue national, la constitution et les phases électorales. L'éducation de la population - en particulier des femmes et des jeunes - sur la transition, leurs droits politiques et les normes démocratiques de base relatives à la représentation, l'inclusion, la transparence et la responsabilité est

essentielle dans toutes les phases et posera des bases importantes pour les efforts futurs de consolidation de la paix et de développement.

19. La théorie du changement est donc fondée sur le regroupement de trois lignes de travail / trois résultats clés attendus de la feuille de route nationale sur la transition: en (i) soutenant les institutions nationales de transition pour (ii) engager les populations à l'échelle nationale dans des discussions (dialogue national et élaboration de la constitution) sur leur avenir et (iii) engager les parties prenantes politiques dont l'adhésion est essentielle à la stabilité permanente dans les discussions sur l'avenir (iv) ce qui permettra d'établir un consensus sur les questions fondamentales et brûlantes pour toutes les parties, (v) ce qui permettra de s'entendre sur un nouveau contrat social inscrit dans un nouveau cadre constitutionnel (vi) que le peuple Tchadien s'appropriera (vii) et ainsi renouveler et renforcer la légitimité et la base démocratique sur lesquelles le Tchad pourra fonder ses futurs efforts de paix et de développement.

20. La logique qui sous-tend cette approche est la suivante : si les Tchadiens sont responsabilisés et habilités à participer à un processus de transition transparent, si les institutions de transition ont la capacité de faciliter et d'encadrer un véritable processus de réforme, alors les réformes et les résultats de la transition refléteront la volonté du peuple, la violence pourrait s'atténuer et la stabilité s'accroître car les populations auront davantage voix au chapitre sur ce qui les concerne, les niveaux de confiance entre les communautés, les acteurs politiques et le gouvernement s'amélioreront, ainsi augmentant la probabilité que, pour la première fois de son histoire, le Tchad soit le témoin d'une transition de pouvoir crédible et entièrement maîtrisée. L'hypothèse clé est qu'il y aura une réduction de la violence et une forte volonté politique d'entreprendre la réforme. Ci-dessous une représentation schématique de la théorie du changement.

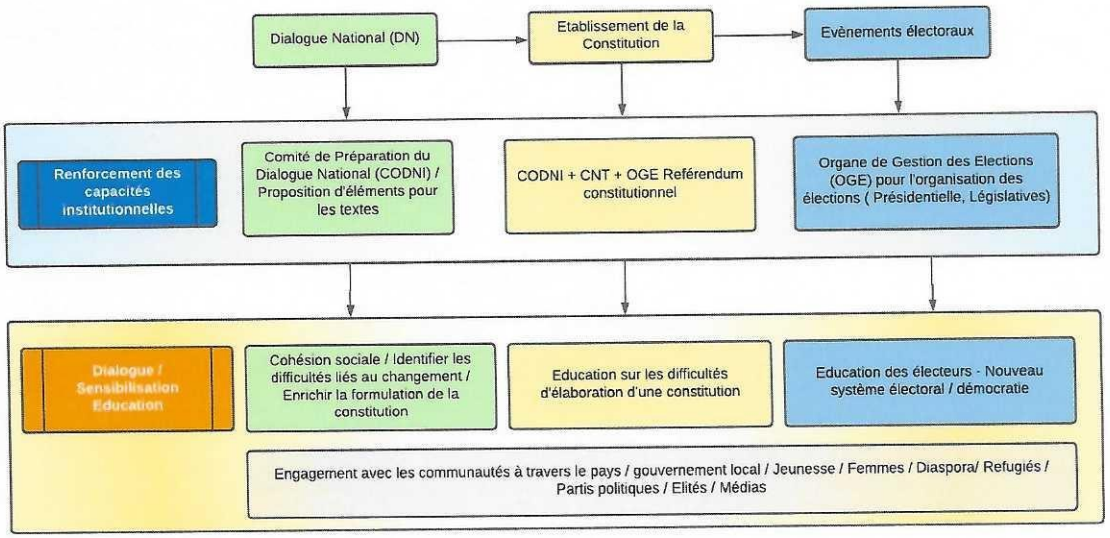


II.3. Stratégie de mise en œuvre du projet

21. Compte tenu de la courte période de transition et de la nature symbiotique de la réforme majeure et des jalons-dialogue, constitution et élections, certains appuis ne seront pas fournis de manière linéaire. Le projet a donc été conçu en tenant compte du fait que le temps presse, mais que les processus envisagés sont très fluides et

peuvent changer à mesure que les travaux avancent. À cet égard, bien qu'il y ait clairement trois résultats qui doivent être atteints d'ici septembre 2022 (comme décrit dans la figure 3 ci-dessous), les processus de production de ces résultats peuvent encore changer. En tant que tel, alors que le projet visera à soutenir la transition politique à travers ces trois phases, l'axe de soutien sera fourni par le biais de deux approches clés : (1) le soutien aux institutions de transition pour s'assurer qu'elles peuvent s'acquitter de leur mandat ; et (2) le soutien pour une large participation des populations dans les trois phases pour s'assurer qu'ils comprennent correctement les éléments de la transition et disposent suffisamment d'informations pour participer de manière significative.

Figure 3: résumé graphique de la stratégie d'appui du PNUD pour une transition inclusive



22. Tandis que le projet se concentrera sur le travail avec les partenaires du projet pour leur fournir les capacités techniques, institutionnelles, opérationnelles et logistiques pour faire avancer le processus de transition ; il est sage de prendre en compte la nécessité de susciter et d'encourager la volonté et les actions politiques pour faire avancer le processus. Le rapport de la mission consultative du PNUD de mai 2021 au Tchad a noté que :

> *La transition ne va pas se résumer à des questions techniques et il y aura des occasions où des contretemps et des accrocs de nature politique nécessiteront un engagement politique de haut niveau avec le gouvernement, les partis politiques et même les dirigeants militaires. Le Coordinatrice Résidente des Nations unies et l'envoyé spécial/le Haut représentant de l'UA doivent être soutenus pour conduire des dialogues politiques qui devront nécessairement garantir que la transition garde le cap.*

23. Comme décrit à la figure 3, le projet fournira deux types clés de soutien au processus de transition, qui interagiront l'un avec l'autre, mais qui ne seront pas liés à des institutions ou des phases spécifiques du processus. Cette approche tient compte du fait que les processus visant à faciliter la participation des populations devront être en cours tout au long du processus de transition, quelle que soit la "phase de la transition" ou l'organisme de la transition qui dirige le processus. L'appui sera donc apporté de trois manières :

- *Soutenu par des conseils et une expertise techniques appropriée et de haute qualité* : le PNUD, l'UA et la Francophonie ont une très forte expertise technique pour soutenir le dialogue national inclusif et participatif et les processus d'élaboration de constitutions. Le projet fournira un soutien technique et consultatif direct aux organes clés jouant un rôle décisionnel dans le processus de transition politique, notamment en fournissant des conseils techniques pour éclairer les débats et négociations constitutionnels et le processus de rédaction éventuel. Le projet produira des notes d'orientation, des documents de recherche et fournira des conseils et une expérience comparative en matière de politique sur des sujets clés pertinents pour les législateurs. Ces notes techniques et matériels pédagogiques éclaireront également le programme d'éducation et d'engagement du public.

- *Appui au renforcement de la capacité institutionnelle des organes et processus clés de la transition* : Reconnaissant l'étroitesse du temps, il est prévu que le projet devra fournir un mélange de développement de capacité mais aussi de mise à disposition de capacité, lorsque des tâches urgentes doivent être effectuées. Une série d'institutions nationales de transition devront être soutenues, par le biais d'un mélange de plaidoyer, d'établissement d'agenda, de formation et d'assistance consultative, de documentation, d'appui à la communication et de soutien financier direct pour faciliter certaines activités ; Appui en l'infrastructure/équipement. Le PNUD apportera sa vaste expérience en matière de soutien au

développement des institutions et des capacités des organes gouvernementaux dans le monde entier, notamment en ce qui concerne le dialogue national, l'élaboration de la constitution et les élections.

- *Soutien au dialogue, à la sensibilisation et à l'éducation pour renforcer la participation des populations à la transition* : La feuille de route indique très clairement que des consultations publiques et une éducation civique massives sont nécessaires dans tout le pays. Compte tenu des capacités très limitées des nouveaux organes qui dirigent la transition, ces processus bénéficieront d'un soutien substantiel des partenaires. Le projet s'appuiera sur les réseaux du PNUD au niveau communautaire, de la société civile et des autorités locales existants pour faciliter l'engagement de la Feuille de route à déployer immédiatement des dialogues nationaux à travers le pays, avec un accent particulier sur les plus marginalisés, y compris les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les pauvres dans les zones urbaines et rurales. Il s'agira également d'aider le Comité d'organisation du dialogue national inclusif (CODNI) à développer sa stratégie de sensibilisation et d'éducation, et d'engager directement les partenaires de soutien (y compris les OSC, les organisations communautaires, les organes gouvernementaux locaux, les universitaires et les médias) afin de les aider à travailler avec le CODNI pour soutenir le déploiement de cette stratégie. Les Nations Unies ont également une grande expérience du travail avec la société civile pour soutenir leurs propres efforts afin de diriger leur plaidoyer vers le gouvernement, ce qui influencera ce projet.

II.4. Principe de mise en œuvre du projet

24. S'inspirant des leçons apprises dans d'autres pays, ce Projet a été conçu pour permettre au PNUD de fournir un appui flexible et responsable et d'adapter son assistance pour répondre aux besoins de tous les partenaires qui souhaitent soutenir le processus de transition politique. Les principes suivants sous-tendent le projet :

- *Appropriation nationale :* Pour que le projet fasse l'objet d'une appropriation nationale, il doit être aligné sur la feuille de route de la transition, les besoins locaux et les aspirations du peuple tchadien. Le rôle des partenaires doit être de soutenir les Tchadiens dans leur quête d'une transition pacifique et crédible.
- *Adaptation à l'objectif :* Ce projet devra être mis en œuvre de manière étroite et flexible pour répondre aux changements de l'environnement opérationnel. Pour garantir l'engagement politique indispensable à la gestion des risques, la structure de gouvernance du projet sera exploitée pour un large partenariat en vue d'un plaidoyer continu, de l'intégrité du processus, de la recherche de consensus et de la responsabilité mutuelle.
- *Inclusivité :* L'expérience a montré que pour parvenir à une constitution acceptée dans des contextes de conflit, il faut s'engager à la fois auprès des élites politiques dont l'adhésion sera vitale, mais aussi auprès d'un éventail diversifié d'acteurs politiques et communautaires à travers le pays. Au Tchad, le processus de dialogue national vise à répondre à ce besoin. Il sera essentiel pour le projet de soutenir de manière proactive les processus de dialogue inclusifs, afin de s'assurer que les accords conclus par les représentants de différents groupes en lien avec des décision clés sont toujours largement appropriés par le pays. Le projet aidera les partenaires nationaux à impliquer les groupes clés, notamment les jeunes, les femmes, la diaspora, les populations rurales, les gouvernements locaux, les chefs traditionnels des communautés locales, les leaders religieux et les médias. Alors que le projet vise à garantir que toutes les populations marginalisées aient la possibilité de participer au processus d'élaboration de la constitution, des ressources spécifiques sont destinées à garantir que : (i) les femmes et les filles soient en mesure de s'engager de manière significative dans ces processus, en tenant compte de la nécessité d'assurer leur sécurité à tout moment et de renforcer leur capacité à s'engager de manière autonome malgré les pressions contraires exercées par une série de forces communautaires et sociétales ; et (ii) le contenu substantiel des dialogues et des textes clés reflète les références de bonnes pratiques en matière d'égalité des sexes, de femmes, de paix et de sécurité et d'autonomisation des femmes.
- *Partenariat* : L'expérience d'autres processus d'élaboration de constitution montre qu'il est important que les partenaires au développement parlent d'une seule voix, dans la mesure du possible. Des messages contradictoires de la part de la communauté au développement peuvent compliquer un contexte déjà tendu. À cet égard, le PNUD suivra les conseils de la Coordinatrice Résidente des Nations Unies pour assurer la coordination des messages et de l'assistance.
- *Flexibilité et fongibilité :* Alors que le projet vise à mettre en commun les ressources de sources diverses (y compris le PNUD, les autres partenaires au développement et le gouvernement) dans un mécanisme de soutien coordonné, il est réaliste de s'attendre à ce que d'autres canaux de soutien soient déployés en parallèle. Les activités inéligibles, l'aide en nature et les préférences de financement déterminées politiquement sont quelques exemples où les ressources pourraient circuler en dehors du modèle "panier commun ou Basket Fund". Des dispositions seront prises pour assurer l'harmonisation au niveau de la planification du travail et, idéalement, du comité de gestion du projet.

- *Responsabilité mutuelle* : En tant qu'élément clé du cadre d'accord de la gestion des ressources, un comité de pilotage du projet (CPP), sera mis en place et composé de toutes les parties prenantes concernées. Le CPP ne sera pas seulement chargé de superviser la gestion des ressources, mais il servira également de plateforme de responsabilité mutuelle pour les résultats et de forum politique. Le CPP fonctionnera aux niveaux politique et stratégique, en fournissant non seulement une orientation générale, mais aussi en exerçant un pouvoir de décision et d'approbation sur les plans de travail, les examens de l'avancement du projet et le dernier mot sur la résolution des problèmes liés à la mise en œuvre.

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

III.1. Résultats attendus

Résultat 1 : un nouveau contrat social accepté par le peuple et facilité par le dialogue national, l'élaboration de la constitution* et le *processus électoral

25. Ce résultat a été conçu pour être mis en œuvre de manière flexible. L'appui institutionnel et les conseils techniques peuvent être renforcés ou réduits selon les besoins et peuvent s'adresser à des institutions de transition nouvelles ou différentes à mesure que le paysage politique se précise. Une équipe de spécialistes du renforcement institutionnel et du dialogue sera disponible, et son soutien pourra être canalisé en fonction des besoins et des circonstances.

Produit 1.1: Participation de la population à un dialogue national transparent, inclusif et crédible - Ne laisser personne de côté

Activité 1.1.1: Les organes responsables de la conception et de la mise en œuvre du dialogue national sont dotés des capacités nécessaires pour faciliter des processus inclusifs, transparents, réactifs et pacifiques.

26. Il est clair que le dialogue national constituera la première étape de la transition politique, mais comme nous l'avons noté précédemment, il y aura très probablement un chevauchement avec le processus d'élaboration de la constitution. Le dialogue est une première étape dans la négociation de la nouvelle constitution, mais l'expérience d'autres processus constitutionnels a montré que le processus réel de décision sur chaque question constitutionnelle majeure peut également nécessiter des discussions et des négociations considérables. Au moment de la rédaction de ce document, on suppose que le dialogue national prendra d'une manière ou d'une autre des décisions sur le contenu constitutionnel et qu'il " passera le relais " à un autre organe constitutionnel pour finaliser le texte. Ce processus devra être approfondi pour répondre à des questions telles que : Comment les membres du dialogue national seront-ils sélectionnés, afin de garantir qu'ils sont correctement représentatifs de la population (y compris les femmes, les jeunes, les ethnies, la religion, les chefs traditionnels, les réfugiés, la diaspora, etc.). Comment les membres du dialogue national prendront-ils leurs décisions (par consensus, à la majorité) ? Comment le Dialogue national et le Conseil national de transition interagiront-ils ? Le Dialogue national ou le Conseil national de transition auront-ils le pouvoir de décision final sur le texte constitutionnel ?

27. Ce que l'on sait pour l'instant, c'est que le processus de dialogue national sera dirigé par le Comité d'organisation du dialogue national inclusif (CODNI), avec le soutien du ministère de la Réconciliation nationale et du Dialogue (MRND). Ces deux organes ont un besoin urgent de soutien pour leur permettre de diriger le processus, ainsi que de concevoir la méthodologie spécifique du dialogue. Dans le cadre de ce produit et de cette activité, le projet fournira un soutien opérationnel pour mettre en place les deux organes, ainsi que des conseils techniques sur une série de questions :

- Sur le plan opérationnel, le projet soutiendra les deux organes pour s'assurer qu'ils sont structurellement équipés pour mener à bien ces processus, notamment en fournissant des équipements et d'autres moyens logistiques si nécessaire.
- Une mise à disposition à court terme de capacité en personnel sera également fournie, selon les besoins, pour s'assurer que le CODNI et le MRND exécutent leurs tâches mandatées dans les temps, afin de garantir la mise en œuvre de la feuille de route de la transition.
- Un site web sur la transition politique sera créé, il sera utilisé pour fournir des informations sur la transition et sera éventuellement renforcé pour soutenir les dialogues, l'élaboration de la constitution, l'engagement public et les activités d'éducation.
- Des conseils techniques seront fournis (au CODNI et au MRND, mais aussi à tout autre organe qui doit être impliqué) pour concevoir et approuver le contenu et la méthodologie du dialogue national, ainsi que l'approche stratégique pour alimenter les contributions locales dans les dialogues provinciaux et enfin dans les dialogues nationaux. (Note : Le déploiement du processus de dialogue national sera soutenu dans le cadre du résultat 2 qui se concentre uniquement sur le dialogue public, l'éducation et l'engagement tout au long du processus de transition).

28. Le Dialogue national (en tant qu'organe) peut être impliqué dans l'analyse constitutionnelle, le débat et la prise de décision. À ce titre, des conseils techniques seront disponibles, selon les besoins, pour :

- Soutenir le CODNI et le MRND - probablement en collaboration avec d'autres institutions impliquées dans le processus de transition, en particulier le Conseil national de transition (CNT) - pour concevoir les aspects

détaillés de l'élaboration de la constitution et du processus de transition. Cela inclut des conseils sur les calendriers, l'utilisation de commissions thématiques pour discuter de questions spécifiques, les règles de débat, les règles de prise de décision en commission et en plénière, et les processus d'harmonisation des propositions constitutionnelles.

- Fournir un soutien au développement des connaissances et des conseils techniques aux membres du dialogue national pour qu'ils s'engagent dans les sujets relatifs à l'élaboration de la constitution (en s'appuyant également sur le travail mis en œuvre dans le cadre des activités 1.1.3 et 1.1.4).

29. Il est prévu qu'un travail préparatoire considérable devra être entrepris pour préparer le Dialogue National. L'ordre du jour et l'approche seront conçus dans le cadre des travaux du produit 1.1 et des conseils et une assistance technique seront fournis pour produire des documents de discussion pertinents et d'autres informations nécessaires pour s'assurer que les participants au dialogue national disposent d'informations appropriées pour s'engager dans le processus. Ces informations seront également produites dans le cadre des consultations publiques prévues par le résultat 2.2. Avant le Dialogue National en tant que tel, des sessions d'information seront proposées aux participants afin de les informer sur l'état du processus et de s'assurer qu'ils sont bien préparés à s'engager dans les discussions. Le cas échéant, le projet organisera également des dialogues politiques au niveau provincial avant le dialogue national principal, afin de réunir les différents acteurs politiques dont l'adhésion au processus, au dialogue final et aux textes constitutionnels est essentielle. Ces dialogues chercheront à rassembler les parties prenantes pour discuter, comprendre et travailler sur les questions litigieuses.

30. Avant le dialogue national proprement dit, le projet fournira le soutien organisationnel et logistique nécessaire pour s'assurer de la participation effective de tous les participants à l'échelle nationale. Le projet soutiendra également l'organisation et la préparation du lieu de la réunion, si nécessaire. Pendant le dialogue national, l'équipe du projet fournira des conseils et un soutien technique à la demande. Le projet organisera également la diffusion en direct des discussions du dialogue national, dans la mesure du possible, en tenant compte du fait que certaines discussions devront être tenues à huis clos pour permettre aux participants de s'exprimer ouvertement. L'équipe du projet soutiendra également le rapporteur de l'événement et aidera les présidents des dialogues nationaux à gérer le processus, le cas échéant.

Activité 1.1.2 : Participation et mobilisation des intervenants

31. L'accent sera mis sur la participation effective des différentes parties prenantes, en particulier celles qui pourraient être exclues du dialogue pour diverses raisons. Il s'agit notamment des femmes, des jeunes, des minorités et des groupes marginalisés ainsi que des OSC. Cela se fera par la facilitation politique et la négociation (par exemple par le comité spécial), ainsi que par le renforcement des capacités des principales parties prenantes. L'objectif de cette activité est de faire des initiatives de paix locales un succès. Le projet aidera le Comité préparatoire à entreprendre un engagement et une participation efficaces des parties prenantes au processus de dialogue, en particulier l'engagement avec les parties prenantes qui pourraient potentiellement être exclues du processus. Cela comprendra le soutien pour :

- Les chefs religieux et traditionnels à entreprendre la diplomatie et la négociation auprès des différents acteurs pour anticiper sur les obstacles et rapprocher les points de vue » ;
- Faciliter des consultations ciblées avec l'opposition, les chefs traditionnels, le secteur privé, les groupes de la société civile et les communautés locales dans leur ensemble ;
- Faciliter les consultations avec les acteurs politiques et les groupes d'intérêt à l'extérieur du pays ;
- Faciliter (y compris le soutien logistique) un engagement global (représentatif et inclusif) avec les communautés locales dans les 23 provinces et les 116 départements ;
- Faciliter (y compris le soutien logistique) la participation de toutes les parties prenantes, y compris: les partis politiques (y compris les femmes dirigeantes politiques), les chefs traditionnels, la société civile (y compris la société civile dirigée par des femmes), le secteur privé, les OSC, les médias; les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays; les organisations de défense des droits des jeunes et des femmes, les Tchadiens à l'étranger dont certains groupes armés qui auront signé un accord de paix avec le Gouvernement lors du dialogue national sur la base du quota déterminé par le comité d'organisation et validé par les différentes parties prenantes ;
- Soutenir l'organisation de dialogues civilo-militaires pour instaurer la confiance entre l'administration civile, l'armée et les communautés ;

Produit 1.2 : Les institutions clés chargées d'orienter les processus d'élaboration de la Constitution ont les capacités techniques et opérationnelles de s'acquitter de leurs rôles mandatés.

Activité 1.2.1: Renforcement des capacités du Conseil National de Transition et du processus d'élaboration de la Constitution

32. Le Conseil national de transition (CNT) a été établi comme un groupe de 93 membres nommés par le Conseil militaire de transition. Le CNT semble avoir repris le rôle de l'Assemblée nationale élue (bien qu'il faille noter que des élections n'ont pas été organisées pour cet organe depuis 2011). Il est entendu que le CNT sera chargé d'approuver les propositions de lois liées à la transition et de finaliser le texte constitutionnel qui sera soumis au référendum. En ce qui concerne ce dernier point, il convient de noter que (i) l'interaction entre le CNT et le dialogue national pour ce qui concerne la finalisation du texte constitutionnel n'est pas claire (peut-il réexaminer des questions ? peut-il modifier le texte convenu par le dialogue national ?) et (ii) la légitimité dont jouit le CNT auprès du public et qui lui permettrait d'agir en tant qu'arbitre final sur le texte constitutionnel n'est pas claire.

33. Cette activité se concentrera également sur le renforcement des capacités du secrétariat de la CNT :

- Dans un premier temps, une évaluation rapide des besoins sera entreprise au sein de l'actuel Secrétariat de l'Assemblée nationale afin d'identifier les capacités et les faiblesses actuelles du personnel et des installations, non seulement pour soutenir la CNT mais aussi pour soutenir l'Assemblée nationale une fois qu'elle sera rétablie.
- L'évaluation des besoins sera ensuite utilisée pour concevoir un plan spécifique de développement des capacités pour le secrétariat du CNT, en vue de mettre en place un secrétariat adapté aux besoins une fois l'Assemblée nationale rétablie.
- Ce secrétariat sera utilisé pour soutenir les membres du CNT, dans leur rôle de législateur et lorsqu'ils joueront un rôle dans le processus d'élaboration de la constitution.
- Le secrétariat et le projet collaboreront à l'organisation de séminaires/webinaires et d'autres activités de développement des connaissances pour les membres du CNT en relation avec les lois qu'ils envisagent et les questions constitutionnelles dont ils devront débattre.

34. L'expérience de l'ONU dans de nombreux processus de dialogue et d'élaboration de constitutions montre que, même s'il faut un certain temps pour que la dynamique s'installe, une fois que les parties prenantes commencent à dialoguer et à négocier sérieusement, le besoin de conseils et d'orientations techniques de haute qualité et en temps opportun peut devenir l'une des demandes les plus urgentes des partenaires. Trop souvent, les partenaires au développement non préparés ont été lents à fournir des conseils, laissant des informations erronées ou des conseils inexacts influencer les discussions en raison de l'absence d'offres de meilleure qualité. L'expérience a montré qu'il peut être important d'offrir des perspectives multiples pour s'assurer que certaines expériences comparatives de pays ne sont pas par inadvertance privilégiées au détriment des partenaires locaux qui ont plus d'options à considérer. Dans cet esprit, le projet développera de manière proactive une liste restreinte d'experts constitutionnels auxquels les partenaires pourront faire appel, quels que soient les questions et les sujets abordés au cours du processus de négociation et de rédaction. Les experts de la Francophonie et de l'UA, ainsi que les listes d'experts constitutionnels des Nations Unies, seront utilisés si nécessaire. Dans tous les cas, une expertise considérable est déjà présente au Tchad grâce à la disponibilité du personnel actuel des Nations Unies, qui possède une expertise comparative sur des questions telles que l'élaboration de la constitution, les droits de l'homme, les droits des femmes, les droits de l'enfant, les droits environnementaux, l'accès à l'information, la liberté d'expression, la justice transitionnelle et la gouvernance locale.

35. En plus de fournir une expertise technique directe aux parties prenantes, le projet commandera et produira des documents de politique, des documents d'options et des mémoires de droit comparé, sur des sujets identifiés par les parties prenantes locales, selon les besoins. Le contenu de ces documents techniques contribuera à la recherche d'un consensus au sein des différents sous-comités du CODNI au cours des processus de dialogue et d'élaboration de la constitution, mais il pourra également contribuer aux activités d'éducation et d'engagement du public mises en œuvre dans le cadre du résultat 3. La disponibilité de ces documents, qui seront également rédigés en arabe et/ou traduits dans des résumés plus courts en langue locale, permettra de relever le défi posé par la désinformation et/ou l'ignorance réelle mais nuisible. Le projet organisera également des séminaires, et même des webinaires, sur des sujets constitutionnels importants, qui pourront être utilisés pour informer les parties prenantes à travers le pays, ainsi que le public. Les webinaires permettront de partager l'expertise comparative internationale de manière peu coûteuse, rapide et efficace avec les partenaires nationaux.

36. La Feuille de route de la transition reconnaît que plusieurs lois pourraient devoir être adoptées et élaborées par le gouvernement national de transition, puis débattues et promulguées par le Conseil national de transition

pendant la période de transition. Par exemple, il pourrait être nécessaire d'adopter une loi décrivant le processus d'élaboration de la constitution, la révision de la Charte de la transition, l'accès public à l'information, etc. Cette loi, ou une loi distincte, peut également être nécessaire pour définir le mandat, le processus décisionnel et les rôles des organes impliqués dans le processus d'élaboration de la constitution. Un appui technique à la rédaction sera également nécessaire pour rédiger les dispositions nouvelles/amendées de la Constitution nationale et à la législation. Cela inclut la nécessité probable d'amender le code électoral une fois que des décisions auront été prises concernant le système électoral au cours du processus d'élaboration de la constitution et la nécessité de (re)rédiger éventuellement la loi sur les partis politiques.

37. Au moment de la rédaction de ce document, aucune de ces lois n'a été rédigée ou leur contenu approuvé. Il est fort probable que des conseils techniques de haute qualité en matière de rédaction devront être fournis rapidement pour soutenir la rédaction de toutes les lois nécessaires à la progression de la transition politique. Il est entendu que le Ministère de la Justice aura probablement un rôle dans ce processus, compte tenu de son mandat gouvernemental pour la rédaction des lois. Le projet offrira des conseils techniques et un soutien à la rédaction aux principales parties prenantes responsables de (1) la rédaction des diverses lois nécessaires pour soutenir le processus de transition (2) la rédaction de la ou des lois guidant les dialogues nationaux et les processus d'élaboration de la constitution et (3) la rédaction du texte substantiel supplémentaire de la constitution. Plus généralement, le projet fournira un renforcement des capacités, des conseils juridiques comparatifs et un autre soutien institutionnel au ministère de la Justice, selon les besoins, pour l'aider à s'engager efficacement avec les autres parties prenantes dans le cadre du processus de transition.

Produit 1.3 : Organisation sûre et crédible d'événements électoraux clés pour soutenir le processus de transition

38. Bien que la transition ait mis un terme au processus électoral en cours, la feuille de route de la transition indique clairement qu'il y aura probablement un regain d'activité électorale au cours des derniers mois de la transition, puisque les habitants du pays voteront d'abord lors d'un référendum constitutionnel, puis probablement lors d'élections présidentielles et législatives. Si le cadre dans lequel se dérouleront ces dernières élections doit encore être déterminé dans le cadre du dialogue national et des processus d'élaboration de la constitution, il est d'ores et déjà évident que les institutions électorales concernées, notamment la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et le Bureau Permanent des Elections, auront besoin d'un soutien immédiat pour renforcer leurs capacités à organiser plusieurs événements électoraux rapprochés.

39. Le PNUD fournit un soutien électoral depuis plusieurs années déjà et est bien placé pour continuer à le faire. L'élection présidentielle a été largement financée par le Tchad, mais le PNUD a apporté un soutien technique et financier aux activités de formation et de renforcement des capacités. Le contexte de transition exigera une plus grande mobilisation des ressources pour l'organisation en temps voulu de multiples événements électoraux. Afin de s'assurer qu'un package complet de l'appui à une transition politique est fourni par les Nations Unies, ce produit a été inclus dans ce projet pour garantir une action rapide et coordonnée. Cependant, au fur et à mesure que la transition progresse, il peut également être retiré et mis en œuvre en tant que projet de soutien électoral distinct, en fonction des conseils de la mission d'évaluation des besoins qui sera effectuée par la Division de l'assistance électorale des Nations Unies et de l'UA.

Activité 1.3.1 : Soutien fourni à la CENI pour renforcer les cadres juridiques des élections

40. Dans sa configuration actuelle, la CENI est une organisation très politique et couteuse financièrement. En plus des 31 membres au niveau central, elle est composée de plus de 4000 membres au niveau national à travers les délégués provinciaux, départementaux et communaux. Cette structure doit être revue pour être plus efficace. La CENI est soutenue par le Bureau Permanent des Élections (BPE), mais cet organe n'existe qu'au niveau central. Ses capacités doivent être renforcées au niveau provincial, pour lui permettre d'apporter un soutien technique adéquat à la CENI. La feuille de route de la transition prévoit la mise à jour du fichier électoral, la rédaction et l'adoption d'un code électoral consensuel. Une revue organisationnelle de la CENI et du BPE doit être entamée immédiatement, afin de s'assurer que les deux organes sont aptes à remplir leurs fonctions lorsqu'ils seront appelés à réaliser diverses activités électorales.

41. Les événements électoraux précédents et les rapports d'observation ont identifié un certain nombre de questions qui devront également être abordées à mesure que le Tchad avance, afin de garantir la crédibilité des élections prévues en 2022. Par exemple, les questions suivantes doivent être abordées :

- Le cadre électoral existant présente un certain nombre de lacunes et de problèmes, relatifs à l'indépendance de la CENI, aux conditions d'éligibilité des candidats, aux conditions de dépôt d'une candidature à l'élection présidentielle, au mode de désignation des membres des bureaux de vote, aux processus d'observation des élections, aux infractions électorales et à la procédure de communication des procès-verbaux des élections ;

- La révision du fichier électoral a permis au Tchad de mettre en œuvre un fichier électoral biométrique mis à jour avec plus de 7 millions d'électeurs. Toutefois, certains problèmes avec le système ont été identifiés au cours de la mise en œuvre et sont toujours en suspens.
- L'impression et la distribution des cartes d'électeurs ont connu d'énormes difficultés, notamment des erreurs sur les cartes, des cartes multiples pour le même électeur et la non-livraison des cartes d'électeurs de certaines zones.
- La cartographie électorale doit être mise à jour pour permettre la localisation des bureaux de vote
- D'importantes difficultés liées opérations logistiques ont été rencontrées lors de l'élection présidentielle.
- La sensibilisation des électeurs a été gravement sous-financée.

Activité 1.3.2 : Organisation d'un référendum crédible et pacifique sur le projet final de la Constitution nationale

42. Le référendum devrait se tenir en 2022, et il est important qu'une majorité des électeurs tchadiens y participent pour donner une crédibilité au nouveau texte constitutionnel. Si l'on ignore comment il sera organisé, il semble fort probable qu'il s'agisse d'un vote direct par oui ou non. L'éducation des électeurs sur le référendum peut être soutenue par le biais du résultat 2, mais la CENI et le BPE peuvent également avoir besoin d'être soutenus pour s'engager dans ces processus. La CENI et le BPE auront surement besoin de ressources pour l'organisation de ce referendum. À ce stade, un budget pour l'organisation du référendum a été inclus dans le projet afin de s'assurer que les partenaires nationaux et les partenaires au développement prennent en compte les ressources à ce stade précoce, mais le financement réel peut être apporté au fur et à mesure de l'avancement du projet, avec un soutien financier pour l'activité 1.2.1 nécessaire comme priorité immédiate.

Activity 1.3.3 : Organisation d'élections présidentielles et législatives nationales crédibles et apaisées

43. Des élections présidentielles et législatives sont prévues pour la fin de l'année 2022, mais en l'absence d'un cadre légal des élections, difficile de savoir le mode opératoire. En particulier, le processus d'élaboration de la constitution pourrait inclure des discussions sur la refonte du système de gouvernement, y compris le système électoral. En fonction du système retenu et du système électoral correspondant, la CENI et le BPE devront y adapter les procédures électorales existantes. Ces changements impacteront nécessairement le code électoral et les lois mettant en place les organes de gestion des élections. Le projet appuiera l'ensemble de ces organes lors des phases pré-électorales, électorales et post-électorales.

44. Comme indiqué ci-dessus, bien que le Tchad ait précédemment pris en charge l'organisation de l'élection présidentielle et la révision du fichier électoral, les contraintes budgétaires de l'Etat nécessiteront le soutien des donateurs en conséquence. À ce stade, un budget pour l'organisation des élections présidentielles et législatives (mais pas pour les élections locales) a été inclus dans le projet afin de s'assurer que le financement est pris en compte par les partenaires nationaux et au développement. Cependant, le financement réel peut être apporté au fur et à mesure que le projet progresse, avec un soutien financier pour l'activité 1.3.1 nécessaire comme priorité immédiate.

Résultat 2 : le processus de transition est sécurisé

Produit 2.1 : Participation de l'opposition armée et des ex-combattants au processus de transition

Activité 2.1.1 : faciliter la négociation et la participation des groupes armés au processus de dialogue

45. Alors que le gouvernement de transition planifie, dans le cadre de la Feuille de route de transition, l'organisation de missions de négociation avec les groupes armés, en vue de signer des accords de paix avec eux, un certain nombre de questions devront être soigneusement examinées et abordées, y compris la question de la représentativité des personnes acceptées pour négociation. Un soutien sera apporté au comité spécial pour faciliter ces négociations et la participation événementielle au processus de négociation. Un appui technique et consultatif sera fourni pour aider à promouvoir la capacité de médiation du Comité spécial mis en place pour négocier et faciliter la participation de l'opposition armée au dialogue national inclusif. Un soutien sera également fourni pour faciliter l'organisation de dialogues civilo-militaires afin d'instaurer la confiance entre l'administration civile, l'armée et les communautés.

Activité 2.1.2 : Les organes chargés de la conception et du déploiement du programme de DDR sont renforcés

46. L'idée ici n'est pas de prépositionner le soutien au DDR sans un accord de paix global. L'objectif est plutôt d'aider à établir l'infrastructure, la politique et les capacités nécessaires pour faire ce qui est juste, en se concentrant en particulier sur les communautés plutôt que sur les individus. À court terme, l'appui se concentrera sur l'amélioration de l'appui technique au gouvernement pour aider à mener des missions d'évaluation intégrée afin d'évaluer le contexte et la portée d'un programme de DDR; le développement des capacités des institutions compétentes sur les questions de DDR; la fourniture d'un soutien à la programmation et à la planification au gouvernement; l'introduction de considérations relatives au genre et à la protection de l'enfance et les besoins des bénéficiaires. La place de la communauté dans la planification du DDR. Un appui sera fourni pour faciliter les forums participatifs de recherche de consensus afin de mieux comprendre le DDR ; Aider les OSC à entreprendre des activités de sensibilisation au respect des droits de l'homme, à la promotion de l'égalité des sexes, à la réconciliation et à l'état de droit. Un point d'accueil sera fourni à travers la construction d'un centre d'accueil dans la région du Kanem au Tchad; fournir des services de base comme l'accès à l'eau potable; organiser un forum pour améliorer les relations entre les communautés d'accueil et l'armée (forces combattantes); fournir une formation sur la CSM; effectuer des audits et des dépistages et un profilage socio-économique des forces cantonnées; évaluer les besoins socio-économiques et psychologiques des forces cantonnées et cartographier les possibilités économiques et les services de soutien.

47. À long terme, des programmes seront fournis pour l'enregistrement et le profilage socio-économique des ex-combattants; la démobilisation; la participation à l'orientation préalable à la libération des ex-combattants; les programmes; l'évaluation des besoins socio-économiques et psychologiques des ex-combattants et la cartographie des opportunités économiques et des services de soutien existants; la fourniture d'une assistance technique et de conseils sur l'assistance aux femmes, aux enfants, aux personnes à charge et à d'autres groupes vulnérables pendant le processus de démobilisation; administrer les activités d'aide transitoire à la subsistance (TSS); et offrir un logiciel de système d'information de gestion (MIS) DDR et le développement des capacités connexes.

48. Un soutien sera également prévu pour la normalisation, la planification et l'exécution de programmes et de projets de réinsertion; la fourniture d'une assistance technique et le renforcement des capacités dans des domaines tels que l'orientation professionnelle, les programmes de formation et la création d'emplois; la promotion de la sensibilisation à l'égalité des sexes et la représentation adéquate des femmes dans la prise de décisions dans le cadre du programme de DDR; et l'intégration de la sensibilisation au VIH/sida et de la riposte dans les programmes de DDR.

Résultat 3 : légitimité et renforcement de la confiance dans le dialogue national et les organes/processus constitutionnels

49. La reconstruction des fondements démocratiques du Tchad passe par l'élaboration d'un nouveau contrat social entre le peuple et le nouvel État. Le peuple tchadien n'a jamais eu ce type d'engagement auparavant. Pendant des décennies, la politique tchadienne a été dominée par un président fort, laissant peu de place aux mouvements politiques d'opposition, à l'activisme de la société civile ou à une participation significative des populations aux décisions gouvernementales. Le Tchad a maintenant la possibilité de transformer les relations entre l'État et la société, mais cela prendra du temps et un engagement considérable de ressources. Cela nécessitera également un engagement significatif de la société civile et des acteurs communautaires.

50. Alors que le résultat 1 est axé sur la capacité des institutions responsables de l'organisation du dialogue national et des processus d'élaboration de la constitution, ce résultat vise à garantir que le dialogue national et les processus d'élaboration de la constitution sont inclusifs et participatifs, de sorte que le dialogue national final (c'est-à-dire lorsque les représentants issus des différentes horizons du pays se réuniront au niveau national pour discuter de la transition politique) et les décisions d'élaboration de la constitution prennent en compte la volonté des populations. Le résultat 2.1 fournira un soutien aux processus nationaux qui devront être inclusifs et organisés pacifiquement, tandis que le résultat 2.2 soutiendra un ensemble complet d'engagement public, d'éducation et de sensibilisation qui a été conçu pour soutenir tous les autres résultats du projet.

Produit 3.1: Les Tchadiens (femmes, hommes, jeunes, personnes âgées, ruraux, urbains, diaspora) sont sensibilisés et habilités à s'engager de manière significative dans le dialogue, les processus constitutionnels et les élections.

Activité 3.1.1 : Les parties prenantes locales (y compris les femmes, les jeunes, les personnes handicapées) et les organes représentatifs sont habilités à fournir des contributions appropriées et à faire remonter leur plaidoyer vers le dialogue national et les organes de rédaction de la constitution

51. Dans le cadre de cette activité, la formation et le soutien seront fournis pour renforcer les compétences de plaidoyer de la société civile, avec un accent particulier sur l'habilitation de différents groupes à plaider auprès des organes nationaux qui joueront un rôle dans la détermination de la prochaine Constitution du Tchad. Cette activité s'engagera avec les ONG, les OSC, les organisations confessionnelles et d'autres groupes représentatifs pour renforcer leurs connaissances et les aider à développer des propositions spécifiques qui peuvent être considérées au niveau national. Bien que les dialogues communautaires participatifs visent également à faire cela, cette activité garantira que ces groupes ont les compétences nécessaires pour s'engager plus directement dans le processus au niveau national. Cette activité s'appuiera sur le mécanisme de petites subventions mis en place dans le cadre du produit 2.2 ci-dessous pour engager de manière proactive différents groupes dans le dialogue national et les processus d'élaboration de la constitution. Au minimum :

- Engagements avec les leaders ethniques/tribaux : Faciliter un dialogue et une collaboration continus entre les représentants des anciens (y compris les femmes) des différentes communautés ethniques du Tchad par le biais d'un forum. Le forum est censé dialoguer régulièrement afin d'arbitrer les problèmes qui pourraient survenir au cours du dialogue national. Il sera facilité dans sa convocation, ses déplacements et, le cas échéant, ses réunions de dialogue/médiation.

- Engagement avec les communautés et acteurs locaux qui se sentent exclus du processus de transition : Faciliter un engagement régional global à la base avec les jeunes dans les zones touchées par le conflit afin d'intégrer leurs doléances spécifiques dans le dialogue national. Ce soutien sera assuré en faisant appel aux bons offices de personnalités éminentes, de chefs religieux, de l'UA, de l'ONU, de groupes de femmes et de jeunes. Le cas échéant, le projet soutiendra les efforts diplomatiques des jeunes leaders qui ne se trouvent pas dans le pays afin d'influencer positivement le résultat de l'engagement dudit groupe de jeunes dans le dialogue national. Cela peut prendre la forme d'un soutien à un nombre réduit de réunions publiques susceptibles d'apporter des résultats positifs en faveur du dialogue national et du processus d'élaboration de la constitution.

- Soutenir le rôle de convocation et de médiation de l'Église/des institutions religieuses en relançant le Forum interreligieux : Soutenir l'engagement interreligieux et la collaboration entre le Conseil tchadien des églises et le Conseil islamique et tout autre groupe religieux afin de favoriser la compréhension et un meilleur soutien, y compris la capacité de médiation pendant le dialogue national. Il s'agira d'aider le forum interreligieux à organiser des réunions régulières afin de forger une compréhension et une position communes en ce qui concerne le dialogue national. Si nécessaire, le projet soutiendra également leurs capacités de médiation pour amener différents groupes à participer au dialogue national et au processus d'élaboration de la constitution.

- Faciliter la médiation des groupes de femmes : Faciliter - le bloc de femmes et d'autres groupes de femmes à se réunir régulièrement et à préparer leur engagement dans le dialogue national, y compris le rôle de médiation entre les dirigeants des différents groupes. Au moins 4 réunions de femmes leaders seront facilitées afin de parler d'une seule voix, de plaider pour la participation active des femmes au dialogue national et d'arbitrer les problèmes qui pourraient survenir au cours du dialogue national et du processus d'élaboration de la constitution.

- Faciliter la sensibilisation et l'engagement avec les personnes dans les camps de réfugiés et les personnes déplacées pour s'assurer que leurs voix sont entendues dans le dialogue national.

Activité 3.1.2 : Développer et mettre en œuvre un mécanisme de subvention qui permettra l'engagement et la participation au dialogue, à la constitution et au processus électoral.

52. Ce projet reconnaît que la facilitation de l'engagement civique dans la transition politique doit être une priorité élevée, mais que ce travail doit être mis en œuvre en utilisant des approches qui aboutiront au développement durable et au renforcement de la société civile au fil du temps. Ce travail sera entrepris tout au long de la période de transition et de ce projet et s'adaptera et évoluera en fonction des développements politiques. Néanmoins, il sera conçu pour être déployé comme un ensemble complémentaire mais discret de programmes, car le renforcement de l'engagement civique a une valeur de développement en soi, en plus d'être un élément essentiel du processus de transition politique.

53. Les dialogues communautaires, l'éducation publique, l'engagement civique et la consultation des communautés seront tous facilités par une série de stratégies et de partenaires. Dans un premier temps, le projet travaillera avec des partenaires nationaux, en particulier le CODNI, afin de développer une stratégie nationale de dialogue, d'engagement civique et d'éducation publique pour guider ce travail. La stratégie sera étayée par une cartographie des populations marginalisées et difficiles à atteindre, qui sera commandée par le projet, afin de contribuer à la conception de la stratégie, pour s'assurer que ces groupes sont atteints et engagés le plus efficacement possible. La stratégie elle-même sera élaborée par le biais d'un processus participatif qui réunira les

institutions nationales concernées, ainsi que des représentants d'organisations dont l'adhésion à la stratégie sera essentielle, par exemple, les OSC (y compris celles représentant les femmes, les jeunes et les personnes handicapées), les organisations confessionnelles, les gouvernements locaux, les chefs traditionnels et les représentants des médias. La stratégie identifiera les différentes activités qui seront mises en œuvre pour : (1) faciliter le dialogue et l'engagement à double sens entre le public, les organes gouvernementaux et les responsables de la transition et (2) éduquer le public sur le processus de transition, y compris les questions constitutionnelles clés. La stratégie comprendra également des mécanismes de coordination, afin d'encourager la diffusion de messages communs et cohérents par les différents acteurs. La stratégie comprendra des approches et des activités spécifiques qui garantiront l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des activités et des messages, ainsi que des actions spécifiques visant à promouvoir l'inclusion et l'engagement actif des femmes. Elle comprendra également des stratégies et des activités spécifiques visant à impliquer les jeunes hommes et femmes, les groupes marginalisés, les minorités et les pauvres des zones rurales, par exemple en créant des "espaces sûrs" où ils peuvent discuter des questions qui leur sont importantes.

54. Afin d'informer le développement de la stratégie et d'étayer tous les efforts visant à soutenir l'engagement public, le projet s'appuiera sur les conseillers en innovation du PNUD pour aider à identifier des stratégies d'engagement spécifiques qui utilisent un mélange d'approches technologiques et non technologiques pour l'éducation et l'engagement. Cette équipe est déjà engagée dans le soutien des activités de constitution du PNUD en Somalie ; les leçons apprises seront exploitées au profit du Tchad, par exemple, l'utilisation de tablettes et d'enquêteurs formés pour s'engager dans des enquêtes transnationales, des efforts d'éducation et la collecte de commentaires. Bien que le Tchad ait un taux de pénétration de la téléphonie mobile relativement faible, le projet étudiera les possibilités d'utiliser les médias sociaux et d'autres plateformes médiatiques pour mettre en œuvre des programmes éducatifs rentables, au moins dans les zones urbaines et dans le contexte de l'engagement de la diaspora tchadienne. Reconnaissant que les femmes et les personnes âgées peuvent rencontrer des difficultés à accéder à la technologie (par exemple, l'accès ou le fonctionnement des téléphones mobiles), une attention particulière sera accordée à la garantie que la technologie complète la participation et ne constitue pas un obstacle à la participation active et à l'engagement.

55. La mise en œuvre de la stratégie de dialogue national, d'engagement civique et d'éducation publique nécessitera une mobilisation importante des ressources en personnel des secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux tchadiens. Bien que le comité préparatoire du dialogue national et l'échelle de l'engagement public qui est envisagé soient tout simplement au-delà des pouvoirs d'un seul groupe. L'expérience d'autres pays qui tentent des processus simples d'engagement civique est d'exploiter les réseaux existants et les relations de confiance que les OSC, les artistes, les médias, les groupes communautaires, les organisations confessionnelles, les réseaux du secteur privé et les collectifs locaux ont pour atteindre les communautés. Le réseau tchadien des organes gouvernementaux locaux, s'il bénéficie d'une confiance suffisante de la part des communautés, peut également être engagé dans ces efforts. Tous ces groupes seront soutenus pour atteindre leurs communautés, afin de les éduquer et de les engager et d'utiliser cet engagement pour informer les processus de dialogue communautaire, provincial et national qui sont envisagés par la feuille de route de la transition.

56. Afin d'aider la société civile et les organes gouvernementaux à atteindre systématiquement leurs communautés, le projet établira le Fonds national pour l'engagement civique et l'éducation (FNECE) qui sera coordonné en partenariat avec le CODNI et le ministère du dialogue national et de la réconciliation. Le PNUD sera responsable de la gestion opérationnelle du Fonds FNECE (y compris la conception des critères de sélection, la gestion du processus de sélection et l'administration des subventions), en s'appuyant sur les conseils techniques de l'équipe One UN. Le FNECE accordera des subventions sur la base d'un processus de manifestation d'intérêt, qui lancera un appel à propositions auprès de la société civile et des organes gouvernementaux du pays, qui souhaitent être impliqués dans des activités de dialogue et d'engagement civique. Les partenaires seront sélectionnés en fonction de leurs capacités de sensibilisation et de leur aptitude technique à mener des activités éducatives. Le projet travaillera de manière proactive pour identifier les partenaires des gouvernements locaux et des communautés ayant des capacités suffisantes pour mettre en œuvre des activités, en s'appuyant sur le réseau de partenaires au niveau local avec lesquels le PNUD travaille déjà. Ce travail s'appuiera sur la cartographie mentionnée ci-dessus, qui permettra de s'assurer que ces efforts atteignent spécifiquement les populations marginalisées et déplacées qui ont eu tendance à être exclues du processus d'élaboration de la constitution jusqu'à présent (y compris les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes déplacées, les minorités ethno-politiques et les pauvres des zones rurales).

57. Parallèlement au processus de sélection des partenaires d'engagement civique, le projet travaillera avec le comité préparatoire du dialogue national et les principaux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour développer la méthodologie de dialogue, d'engagement civique et d'éducation publique. Idéalement, la méthodologie de dialogue permettra aux partenaires locaux de travailler avec les membres de leur propre communauté pour concevoir leurs propres forums et s'approprier les discussions et leurs résultats, mais il sera aussi nécessaire de développer un ensemble de base de matériel et de stratégies de dialogue pour guider tous les

du projet sera essentiel pour s'assurer que ce travail est déployé de manière efficace mais aussi prudente, et que la formation en cascade peut être fournie à un nombre suffisant de partenaires pour que les dialogues communautaires puissent démarrer en temps opportun.

58. Une partie spécifique du Fonds des FNECE sera allouée pour assurer les activités d'engagement et d'éducation des groupes clés. À cet égard :

- Des stratégies spécifiques d'éducation et d'engagement seront conçues pour les femmes, mais le Projet veillera également à ce que le genre soit intégré dans toutes les activités et matériels d'éducation et d'engagement. Le projet utilisera une approche "One UN" pour tirer parti de l'expertise existante en matière d'égalité des sexes afin de s'assurer que toutes les ressources documentaires sont sensibles au genre, et que tout "programme" d'éducation publique qui est conçu et déployé aborde correctement l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'engagement des hommes et des jeunes garçons. À cet égard, le projet s'appuiera également sur la base de données constitutionnelle mondiale sur l'égalité des sexes pour obtenir une expertise comparative sur les questions relatives aux droits des femmes, le cas échéant.[4]
- Des stratégies spécifiques d'éducation et d'engagement des jeunes seront également mises en œuvre, les ressources étant consacrées à l'élaboration d'approches innovantes qui susciteront l'intérêt des jeunes hommes et des jeunes femmes en particulier à la conception du déploiement des activités afin de s'assurer qu'elles tiennent compte de la manière dont les jeunes sont le plus à même et le plus à l'aise pour s'engager dans ce processus (par exemple, des activités de consultation séparées peuvent être nécessaires pour donner aux jeunes suffisamment d'espace pour s'exprimer). Le projet explorera si des approches en ligne, basées sur la technologie, pourraient fonctionner au Tchad pour engager les jeunes, y compris l'utilisation des médias sociaux pour faire passer des messages (par exemple, Facebook, Twitter et TikTok) et la production de slogans et de vidéos accrocheurs à partager.
- Des stratégies spécifiques seront développées pour s'engager auprès de la diaspora tchadienne. Cette communauté, petite mais influente, a historiquement joué un rôle dans le développement du Tchad, l'impact des transferts de fonds leur donnant une voix dans la politique locale du Tchad. Des stratégies de dialogue et d'engagement constitutionnel seront développées pour atteindre la diaspora et canaliser ses contributions dans les processus de transition politique. L'organisation de webinaires et la conception de processus de retour d'information en ligne seront des moyens importants pour permettre à la diaspora tchadienne de plusieurs juridictions de s'engager à leur propre rythme et à leur propre manière.

Activité 3.1.3 : Monitoring de la transition par les OSCs

59. Un soutien sera apporté aux organisations de la société civile, y compris les organisations de femmes et les associations de jeunes, pour former un réseau de suivi social du processus de transition afin d'observer, de leur part et de manière totalement indépendante, le degré d'inclusion et de participation au dialogue national inclusif, au référendum constitutionnel et aux élections générales, ainsi que leur soutien à l'éducation et à la sensibilisation du public au processus de transition. Cet audit social permettra à tous les acteurs impliqués dans la promotion et la protection des droits de l'homme et aux autres parties prenantes d'assurer la participation inclusive et la responsabilité du processus de transition. Le projet fournira entre autres Une formation pour les moniteurs de la société civile, un soutien pour le déploiement des équipes d'audit de la société civile sur le terrain, et un soutien pour la publication et la diffusion du rapport d'audit social des OSC.

Activité 3.1.4: Donner aux médias et aux autres organes de communication les moyens de suivre et de fournir au public des informations précises et utiles sur les processus de transition politique.

60. Les médias seront un partenaire essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie de dialogue national, d'engagement civique et d'éducation publique, car ils disposent d'une infrastructure existante qui peut être rapidement et efficacement exploitée au profit de ce projet. Des formations spécialisées seront dispensées aux rédacteurs et aux journalistes (en ligne et dans la presse écrite) sur le reportage sensible au conflit et au genre, l'édition, la lutte contre les discours haineux et la vérification des faits afin de garantir un reportage professionnel et un message pacifique lié au processus d'élaboration de la constitution, dans le but de minimiser la désinformation pendant le processus. En utilisant le Fonds FNECE, des subventions compétitives seront accordées aux médias, y compris aux stations de radio communautaires si elles existent, pour mener des actions de plaidoyer, créer des plateformes de débat et de discussion, et produire des reportages précis sur le dialogue et les processus d'élaboration de la constitution.

61. Ce travail sera également lié aux activités mises en œuvre dans le cadre des autres produits, afin d'aider les organes nationaux de transition à mieux utiliser les médias dans leur propre intérêt. Au minimum, le PNUD facilitera

[4] https://constitutions.unwomen.org/en

les relations entre le CODNI, le Ministère du dialogue et de la réconciliation nationale et le Conseil national de transition et les médias, afin de permettre le partage rapide et efficace d'informations précises et de donner à ces organes nationaux les moyens de s'adresser plus directement au public par le biais de plateformes médiatiques. Le projet travaillera également avec et par l'intermédiaire de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) qui agit en tant qu'organe principal pour les médias au Tchad. Les médias peuvent également être mis à contribution pour soutenir la diffusion des différents rapports de consultation produits par les organes de dialogue national et de rédaction de la constitution, des dispositions individuelles et/ou du projet de texte constitutionnel plus substantiel sur lequel le public est invité à réagir, du texte constitutionnel proposé en cours d'examen, ainsi que du texte constitutionnel permanent final promulguer. Les médias seront également un partenaire important pour fournir des informations précises et fiables une fois que les processus de référendum et d'élections nationales seront lancés et pour contrer la désinformation.

Produit 3.2: Les partenaires sont engagés et coordonnés pour soutenir le dialogue, les processus d'élaboration de la constitution et les élections.

62. Reconnaissant l'importance des partenariats stratégiques pour maximiser l'impact, le projet poursuivra une stratégie visant à garantir les partenariats. Conformément aux principes établis élaborés dans le Partenariat mondial pour une coopération efficace au développement, l'approche de financement par panier de donateurs sera adoptée, et la structure de gestion du projet prévoira la participation de partenaires contributeurs. Le projet s'efforcera d'instaurer une consultation et des partenariats constructifs avec les parties prenantes concernées par le biais d'un dialogue et de rapports opportuns et efficaces. Des efforts seront faits pour partager l'information et amener d'autres partenaires, construire et étendre la collaboration avec les acteurs pertinents dans l'arène de la gouvernance démocratique pour augmenter leur participation, renforcer leur capacité et faciliter l'engagement stratégique dans le processus démocratique.

Activité 3.2.1 Faciliter l'engagement et l'information réguliers entre le gouvernement et les partenaires.

63. Le projet utilisera sa structure de gouvernance (le comité de pilotage) pour faciliter l'engagement politique et approfondir les échanges avec les partenaires et le gouvernement de transition. La conversation pourrait porter sur un thème spécifique ou sur l'orientation générale de la transition. Il s'agira aussi d'appuyer le ministère des affaires étrangères dans le cadre de plaidoyer politique et bons offices.

Activité 3.2.2 Fournir un soutien aux études stratégiques et au rapport d'avancement de la transition.

64. Le projet, à la demande du comité de pilotage, entreprendra des études stratégiques pour soutenir le suivi et le processus de transition.

III.2. Partenariats

65. Le projet s'appuiera sur les partenariats existants avec un large éventail de parties prenantes nationales, locales, régionales et internationales pour maximiser l'impact et la portée de la programmation. La liste de partenaires suivante n'est pas exhaustive mais met en évidence les partenaires les plus importants du projet :

- *Ministère de la Réconciliation Nationale et du Dialogue et le Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif* : Ces deux organes sont chargés de diriger les efforts visant à faire avancer la première étape critique de la transition politique, à savoir les dialogues nationaux. La mission du PNUD au Tchad en mai 2021 s'est engagée de manière très positive avec le ministère et ce projet continuera à s'appuyer sur cette base. Le Coordinateur Résident des Nations Unies et la direction du PNUD continueront également à s'engager politiquement pour s'assurer que l'offre du Projet est bien reçue.
- *Le Conseil National de la Transition et son secrétariat* : Le CNT aura un rôle essentiel à jouer dans le processus d'élaboration de la constitution, mais sera probablement remplacé par une Assemblée nationale élue (législature). Pour maximiser l'impact du travail du projet, le projet travaillera non seulement avec les membres du CNT, pour renforcer leurs capacités, mais engagera également leur personnel, pour commencer à construire/renforcer leurs capacités à servir l'Assemblée nationale une fois qu'elle sera établie.
- *Les acteurs politiques clés* : Le projet s'engagera de manière sensible avec les acteurs politiques gouvernementaux et non gouvernementaux concernés, qui sont impliqués dans le dialogue et le processus d'élaboration de la constitution, afin de renforcer leurs capacités et leur engagement envers le nouvel accord politique. Le projet prévoit de s'engager avec des responsables gouvernementaux nationaux et locaux, des responsables de partis politiques, des responsables d'institutions nationales indépendantes et des leaders influents de la société civile et du secteur privé dont l'adhésion sera importante.
- *Les Partenaires d'appui internationaux* : L'UA, en tandem avec le Communiqué du 14 mai et la Francophonie, a déjà joué un rôle important de médiation et continuera probablement à le faire, tout comme les CER/REM.

Le projet, par l'intermédiaire de la Coordinatrice résidente des Nations unies et du Représentant Résident du PNUD, s'appuiera sur leur expertise et leurs conseils.

- *La Société civile et les communautés locales* : Le projet s'engagera de manière proactive avec une série de groupes de la société civile identifiés comme des partenaires essentiels et/ou des cibles du projet, y compris des OSC, des groupes de femmes, des groupes de jeunes, des organisations confessionnelles, des chefs traditionnels, des organisations communautaires, des collectifs économiques et d'autres groupements. Le projet collaborera avec ces partenaires pour renforcer leurs capacités en matière d'élaboration de la constitution, d'éducation civique et d'engagement public, notamment en proposant des formations et des subventions, le cas échéant. Ces partenaires seront des intermédiaires importants pour atteindre les communautés afin de les engager dans le dialogue et l'élaboration de la constitution et de faciliter un processus plus inclusif et participatif.
- *Les Médias* : Les médias seront un partenaire spécifique du projet, avec notamment la radio, la télévision, les médias communautaires et les médias citoyens. Les médias joueront un rôle important dans l'information et l'éducation du public sur le processus de transition et dans la promotion de la responsabilité parmi les institutions et les parties prenantes autour du processus.
- *Le Secteur privé* : Le secteur privé a un rôle à jouer en tant qu'interlocuteur, car le secteur privé aura un rôle continu à jouer dans le développement du Tchad. Le secteur privé peut également servir d'intermédiaire avec les communautés. Les entreprises de télécommunications pourraient travailler avec les médias et la société civile pour soutenir la sensibilisation (par le biais des téléphones mobiles et/ou d'autres canaux). Les sociétés de médias privées seront également engagées dans le travail médiatique mis en œuvre par le projet.

IV. RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION/HYPOTHÈSES

N°	Description des risques	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
1	Risque politique et sécuritaire : le non-respect des délais de transition par les autorités de transition ou l'incapacité à répondre aux aspirations politiques ou sociales des principales parties prenantes	Élevé	Élevé	Le PNUD et d'autres partenaires continuent de plaider auprès des autorités de transition pour que le calendrier soit respecté et que le processus soit inclusif.
	La désinformation par les mauvais perdants	Moyen	Élevé	Le résultat 2 est spécifiquement conçu pour lutter contre la désinformation en mettant en œuvre des activités d'éducation directe, ainsi qu'en travaillant avec les médias pour réduire au minimum leur propre désinformation et promouvoir des reportages plus précis sur les questions de constitution.
2	Risque financier : le manque de ressources engagées par les donateurs pour soutenir le processus de transition.	Moyen	Élevé	Les partenaires du projet des Nations Unies travailleront activement avec la communauté au développement pour encourager le financement adéquat de ce travail essentiel.
3	Risque opérationnel : liés à d'éventuelles perturbations de l'accès pour la mise en œuvre des activités du projet en relation avec des attaques de groupes extrémistes et rebelles ou des conflits communautaires	Moyen	Élevé	Travailler avec le gouvernement pour atténuer ce risque dans certaines zones, notamment les zones du lac, du nord et de l'est.
4	Risque réputationnel Possibilité que le processus soit mené de manière non transparente et que cela ait un	Faible	Élevé	Renforcer la communication et la coordination avec les différents acteurs politiques et les groupes cibles tels que les femmes afin de faciliter l'inclusion et de gérer

	impact sur la crédibilité et l'inclusivité du processus			les obstacles qui pourraient compromettre la crédibilité du processus.
5	Risque lié à la COVID 19	Faible	Élevé	Renforcer la prévention, la vaccination, le lavage des mains et la sensibilisation.

66. Malgré les risques identifiés ci-dessus, le projet a été conçu sur le principe que ces risques seront atténués et/ou pourraient ne pas se produire. Les hypothèses suivantes ont donc servi de base à la conception du projet, qui est resté délibérément flexible :

- L'environnement opérationnel restera très complexe sur le plan politique et la négociation d'un accord sur les questions constitutionnelles pourrait devenir difficile à certains moments, de sorte que les négociations et le dialogue devront être soigneusement soutenus ;

- Les principales parties prenantes seront réceptives aux conseils techniques comparatifs sur les dialogues, l'élaboration de la constitution et les élections, s'ils sont présentés de manière sensible et s'ils sont adaptés au contexte local ;

- Les principaux groupes cibles seront disposés à se réunir pour dialoguer sur différentes questions et s'engageront dans des discussions de bonne foi, si la facilitation est gérée de manière appropriée ;

- Quelle que soit l'issue des discussions au niveau politique, il sera important de s'engager auprès du public pour l'informer sur la transition, le processus d'élaboration de la constitution et les principes des élections. Cela préparera le terrain pour les discussions officielles sur l'élaboration de la constitution, lorsqu'elles auront finalement lieu.

V. Engagement des parties prenantes

67. En mai 2021, le PNUD a envoyé une mission au Tchad pour échanger avec des partenaires locaux afin d'identifier leurs besoins pour soutenir la transition. L'équipe consultative a été déployée à N'Djamena du 16 au 23 mai 2021. Ils ont rencontré un large éventail de parties prenantes diverses, notamment des organisations confessionnelles, des responsables gouvernementaux, des partis politiques, des organisations internationales et régionales et des donateurs bilatéraux. Le rapport qu'ils ont présenté reflète les conclusions et les recommandations émanant de leur visite, qui ont été utilisées pour nourrir la conception de ce projet.

68. Le Bureau du Haut Représentant de l'UA au Tchad, celle de la Francophonie et l'équipe du Bureau de pays du PNUD à N'Djamena ont continué à s'engager avec les partenaires nationaux au cours des mois suivants, en particulier avec les responsables gouvernementaux qui dirigent l'effort de transition, notamment l'équipe de dialogue national qui a commencé à être formée. La présence du PNUD sur le terrain continuera à être exploitée au profit du projet, tout comme les partenariats existants du PNUD avec le gouvernement et la société civile à travers ses projets et programmes existants.

VI. Coopération Sud-Sud et triangulaire (SSC/TrC)

69. L'expérience de l'ONU en matière de soutien aux transitions politiques et aux processus d'élaboration de constitutions dans le monde entier montre que, s'il est absolument impératif de garantir l'appropriation locale et la contextualisation des processus, il peut néanmoins y avoir un réel avantage à s'inspirer des expériences d'autres pays qui ont mis en œuvre leurs propres processus, notamment dans des contextes de conflit similaires. Les Nations Unies sont particulièrement bien placées pour fournir de telles perspectives comparatives, car les agences des Nations Unies peuvent s'appuyer sur leurs réseaux mondiaux pour identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises.

70. Le projet comprend un financement pour faciliter les échanges Sud-Sud, le cas échéant, en particulier pour soutenir le processus de détermination du nouveau règlement politique et constitutionnel du Tchad. La détermination du texte constitutionnel final nécessitera l'examen d'options sur une série de questions - notamment la structure gouvernementale, la structure parlementaire, les partis politiques, les systèmes électoraux, les commissions indépendantes des droits de l'homme ou de lutte contre la corruption, la justice transitionnelle et le système judiciaire - qui pourraient bénéficier de conseils techniques comparatifs. Le projet s'engagera activement avec le centre de service régional du PNUD à Addis Abeba et Dakar et les bureaux nationaux du PNUD au Kenya, au Yémen, en Guinée Bissau, au Bénin et en RDC, entre autres, pour apprendre et appliquer leurs leçons et expériences sur les processus de transition. La RCA, le Kenya, le Bénin et l'Afrique du Sud sont également des pays d'intérêt potentiel en termes d'élaboration de constitution. Le projet restera également lié à la mise en œuvre en cours de l'initiative "Managing Inclusive Transitions" mise en œuvre par le Programme régional pour l'Afrique.

VII. GESTION DES CONNAISSANCES

71. Le projet est particulièrement axé sur la connaissance - la création, le partage et la collecte de connaissances - dans le but de garantir que le règlement politique et constitutionnel final soit bien documenté, tant sur le plan technique que par les contributions fournies par les parties prenantes nationales. À cette fin, le projet produira une série de produits de connaissance, notamment :

- Un site web/portail pour maintenir le public engagé dans le dialogue national et les processus d'élaboration de la constitution. Au fur et à mesure du déroulement du processus, il sera déterminé si un seul site sera suffisant ou si différents organes auront besoin de présences distinctes sur le web ;
- Des notes politiques, des documents d'options, des notes d'information et des documents sur les leçons apprises sur les processus de dialogue et d'élaboration de la constitution et sur les questions de fond ;
- Une gamme de matériels d'éducation civique et d'éducation des électeurs, y compris des manuels de base et des conseils pour les partenaires qui soutiendront les activités d'éducation et d'engagement, ainsi que des matériels de ressources (tels que des affiches, des dépliants et des produits multimédias) ;
- Les médias et autres produits de communication, y compris les vidéos, les clips radio et les communiqués de presse.

72. Les leçons apprises seront collectées et partagées au sein du PNUD avec d'autres processus d'élaboration de constitution, et le projet s'appuiera également sur des produits existants qui peuvent utilement enrichir le processus.

VIII. DURABILITÉ ET MISE À L'ÉCHELLE

73. Ce projet a été conçu pour soutenir une activité de développement national individuelle, à savoir le processus de transition et d'élaboration de la constitution du Tchad. Dans ce contexte, il n'est pas prévu que le projet puisse être étendu dans le temps, bien que le financement détermine l'échelle finale du projet, en particulier en termes de portée du résultat 2 sur l'éducation publique et l'engagement civique.

74. Bien que ne visant pas à étendre le projet sur une plus longue période, le projet a été conçu en gardant à l'esprit le désir à long terme de construire une culture durable de constitutionnalisme démocratique pacifique au Tchad. C'est dans ce sens que le projet consacre des ressources substantielles à des activités significatives d'éducation civique et d'engagement ; le développement de ces connaissances basées sur la constitution et plus largement sur un gouvernement pacifique et la facilitation des relations entre le public et les parties prenantes du gouvernement devraient apporter une contribution positive à long terme à l'effort du Tchad pour reconstruire son contrat social et progresser vers une consolidation durable de la paix.

75. C'est également pour cette raison que le projet s'est engagé à renforcer les capacités institutionnelles des principales institutions nationales, et à veiller à ce que la formation et le renforcement des capacités soient intégrés aux activités avec la société civile et les médias. Plutôt que de les "utiliser" comme prestataires d'activités, le projet s'est engagé à en faire l'occasion de les développer en tant qu'organes disposant des connaissances et des capacités nécessaires pour continuer à travailler avec les communautés et à demander des comptes au gouvernement.

76. Les progrès qui seront réalisés dans le cadre de ce projet permettront au gouvernement du Tchad de renforcer sa collaboration avec l'ensemble des partenaires de manière à étendre la prise en charge financière des priorités contenues dans la feuille de route afin de combler le GAP restant.

IX. GESTION DU PROJET

IX.1. Rentabilité et efficacité

77. Le projet maximisera l'efficience et l'efficacité du soutien de l'ONU aux bénéficiaires ciblés et l'optimisation des ressources pour les donateurs et les contribuables. En tant que tel, le projet assurera l'optimisation des ressources en suivant les performances par rapport à une série d'indicateurs d'optimisation des ressources qui couvrent à la fois la longueur de la chaîne de résultats (des intrants, de l'activité, de la production, du résultat, de l'impact) et le calendrier complet du projet.

78. En termes de mise en œuvre des activités, il existe un petit mécanisme de financement par subvention pour soutenir les activités de la société civile à travers le pays et un seul agent financier/administratif qui soutiendra la gestion des ressources du projet. Cela permettra de réduire considérablement les coûts. De même, le PNUD, l'UA et

la Francophonie continueront à offrir des conseils techniques de haut niveau à l'équipe du projet, en s'appuyant sur leur cohorte interne de spécialistes techniques. Ces conseils seront offerts à la fois par l'intermédiaire du groupe de travail des Nations Unies sur l'élaboration de la Constitution, mais aussi directement en relation avec les résultats spécifiques du projet ; par exemple, les spécialistes techniques des Nations Unies seront disponibles pour examiner les projets de produits de connaissances et les stratégies clés afin de s'assurer qu'ils reflètent les bonnes pratiques mondiales.

IX.2. Ressources nécessaires pour atteindre les résultats escomptés

79. Le soutien à la transition politique sera un processus complexe, spécifiquement dans un environnement politiquement fluide comme le Tchad. En particulier, l'élaboration d'une constitution est un processus hautement politique. Cependant, lorsqu'il est bien fait, il est participatif et inclusif et s'adresse aux gens à travers le pays pour les engager et les éduquer dans le développement d'un texte si critique pour la construction de la nation. À cet égard, l'expérience a montré que le succès du soutien à l'élaboration d'une constitution dépend souvent de la capacité à offrir aux partenaires des conseils, un accompagnement et un soutien de qualité et opportuns pour les aspects clés de l'élaboration d'une constitution, en particulier le dialogue, la négociation et la rédaction d'une part, et l'éducation, la sensibilisation et l'engagement d'autre part. C'est dans cet esprit qu'une partie importante des ressources du projet est consacrée à assurer que les Nations Unies puissent travailler avec les partenaires nationaux pour leur offrir des conseils et une assistance de haute qualité en matière de rédaction de constitution. C'est principalement le rôle du Conseiller Technique Principal (CTP), soutenu par des consultants techniques clés ainsi que par des spécialistes techniques de l'ONU auxquels le projet peut faire appel le cas échéant.

80. En plus du financement du personnel technique clé, le projet a également consacré des ressources substantielles aux activités visant à promouvoir une participation publique éclairée et une large inclusion dans le processus d'élaboration de la constitution. Le FNECE est un élément essentiel de ce travail de proximité. Dans le contexte de l'éducation et de l'engagement en matière d'élaboration de la constitution, l'expérience a montré que ce travail bénéficie d'un engagement actif avec les organisations de la société civile, qui peuvent grandement bénéficier de l'accès à de petites subventions à impact rapide qui leur permettent de tirer parti de leurs connaissances existantes et des relations de confiance avec les communautés pour s'engager dans un travail efficace de sensibilisation et d'éducation. Le Fonds FNECE vise à répondre à ce besoin, avec le soutien d'un personnel qui veillera à ce que ces fonds soient correctement administrés et efficacement utilisés.

81. En complément de ces deux dépenses majeures - pour le personnel et les petites subventions - des fonds ont également été alloués pour soutenir une série d'activités de gestion et de partage des connaissances, en particulier, la production de produits de connaissances clés (à la fois pour les partenaires gouvernementaux mais aussi pour les produits éducatifs destinés au public) ainsi que le soutien d'ateliers/séminaires de connaissances, pour partager des informations et renforcer les capacités en face à face en relation avec les sujets clés de l'élaboration de la constitution.

IX.3. Gestion du projet

82. Le projet sera mis en œuvre selon le principe directeur général consistant à maximiser le leadership des institutions nationales dans le processus de transition. L'assistance internationale fournie doit être considérée comme une extension des ressources nationales, et est destinée à soutenir, et non à remplacer, les structures nationales de gestion et de coordination. Néanmoins, le soutien à une transition inclusive et crédible exige qu'il soit fourni avec un maximum d'impartialité. En outre, le projet nécessitera une augmentation significative et intense des capacités, limitée dans le temps à la période intense qui précède et qui suit les élections, au-delà de ce qui peut être actuellement mobilisé par les institutions nationales. À la lumière de ce qui précède, le projet sera mis en œuvre en utilisant la modalité de mise en œuvre directe du PNUD et dirigé par un comité de pilotage du projet composé d'un large éventail de parties prenantes nationales et internationales.

83. Le projet engagera une équipe de base (Unité de Gestion de Projet (UGP)) comprenant un conseiller technique principal, un expert en suivi et évaluation, un spécialiste en communication/mobilisation de ressources/partenariat, un expert en genre et un responsable financier avec un assistant. D'autres experts seront recrutés en fonction des besoins. L'équipe de base soutiendra le projet et travaillera sous la supervision directe de la direction du PNUD avec le soutien direct du personnel de l'unité Gouvernance démocratique, Opérations/Procurement du PNUD. L'UGP suivra régulièrement l'avancement du projet et anticipera et traitera les problèmes à venir. Le CTP, en tant que membre de l'UGP, est tenu de maintenir le dialogue avec les parties prenantes nationales sur la mise en œuvre du projet et de faire rapport au comité technique et au comité de pilotage. Le projet s'appuiera sur les structures et les mécanismes d'approvisionnement existants de l'ONU et des bureaux nationaux du PNUD, ainsi que sur le soutien à l'approvisionnement mondial par le centre d'approvisionnement mondial de Copenhague. L'UGP soutiendra le bureau national dans la production de mises à jour régulières et opportunes (mensuelles) sur la mise en œuvre du projet et sur les progrès réalisés. Les frais liés au fonctionnement normal de l'UGP et nécessaire à la réalisation des objectifs du projets seront supportés conformément aux règles et procédures du PNUD en vigueur.

84. L'UGP sera responsable de la gestion quotidienne du projet, y compris le suivi et l'évaluation des interventions du projet, ainsi que la réalisation et le rapportage des résultats du projet. Le PNUD veillera à l'utilisation efficace des ressources du projet, à la passation de contrats avec d'autres organisations ou entités pour aider à la mise en œuvre du projet, au recrutement du personnel du projet et à l'achat d'équipements non consomptibles conformément aux règles et procédures du PNUD, en tenant compte des spécifications établies par l'équipe de gestion du projet et autres, et à la communication et au compte rendu des résultats du projet.

85. Les responsabilités du PNUD sont les suivantes : Le bureau pays du PNUD sera responsable de la mise en place du projet. Cela comprend le recrutement d'un expert en gestion de projet pour aider à la phase initiale du projet, c'est-à-dire la mise en place des systèmes et processus du projet et la facilitation du recrutement du personnel du projet, l'achat d'équipement et la sécurisation des espaces de bureau pour le projet. Le PNUD établira des mécanismes permettant de canaliser l'assistance technique et de décaisser les subventions de manière rapide et souple. Ces mécanismes comprendront :

- Le PNUD mettra directement en œuvre les activités du projet et assumera la responsabilité directe de certains de ses résultats ;

- Les parties responsables seront invitées, si nécessaire, à réaliser des activités spécifiques dans le cadre du projet ;

- Le PNUD mettra en place un mécanisme de subventions ouvertes aux organisations répondant aux besoins émergents en matière d'éducation des électeurs, le financement étant accordé sur la base de règles claires et concurrentielles fondées sur les règles de passation de marchés du PNUD.

X. CADRE DES RÉSULTATS

Résultat escompté tel qu'énoncé dans le Cadre des résultats et des ressources du Programme UNDAF/Pays [ou Mondial/Régional] : Objectif 16 des ODD : Promouvoir des sociétés justes, pacifiques et inclusives. Cible 16.7 Assurer une prise de décision réactive, inclusive, participative et représentative à tous les niveaux.

Résultat stratégique 3 du UNDAF : Gouvernance-Paix-Sécurité

Indicateurs de résultats tels qu'énoncés dans le cadre des résultats et des ressources du programme de pays [ou mondial/régional], y compris le niveau de référence et les objectifs :

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD :

Titre du projet et numéro de projet Atlas :

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RÉALISATION[5]	SOURCE DES DONNÉES	LIGNE DE BASE		CIBLES (selon la fréquence de collecte des données)			MÉTHODES DE COLLECTE DE DONNÉES ET RISQUES
			Valeur	Année	An 1	An 2	FINAL	
Produit 1.1 : Participation de la population à un dialogue national transparent, inclusif et crédible - Ne laisser personne de côté	1.1.1 Existence d'un cadre opérationnel pour le déploiement du dialogue national	Rapport du Dialogue national	0	2021	1	0	*1*	Communication officielle, rapports indépendants, mises à jour de suivi des médias et d'autres sources
	1.1.2 Nombre de séances de dialogue et de documents mis à la disposition du public	Rapport du Dialogue national	0	2021	50	0	*50*	Communication officielle, rapports indépendants, mises à jour de suivi des médias et d'autres sources
	1.1.3 Nombre de propositions/réformes de politiques suggérées par le processus de dialogue	Rapport du Dialogue national	0	2021	30	0	*30*	Communication officielle, rapports indépendants, mises à jour de suivi des médias et d'autres sources
Produit 1.2 : Les institutions clés chargées d'orienter les processus d'élaboration de la Constitution ont les capacités techniques et opérationnelles de s'acquitter de leurs rôles mandatés.	1.2.1 Le Tchad est doté d'une nouvelle constitution	Présidence de la République	1	2020	0	1	1	Décret présidentiel
	1.2.2 Pourcentage de Oui lors du référendum d'adoption de la constitution	Rapport de la CENI	1	2005	0	70%	70%	Décision Cour Suprême
Produit 1.3 : Organisation sûre et crédible d'événements électoraux clés pour soutenir le processus de transition	1.3.1 Le cadre juridique électoral est révisé	Rapport de la CENI	3	2020	0	4	4	Promulgation Présidence de la République
	1.3.2 Le fichier électoral est mis à jour	Rapport de la CENI	1	2020	0	1	1	Décret ministère de l'Administration du territoire
	1.3.3 Taux de participation aux élections (désagrégés par sexe et par âge) Référendum [], Présidentiel [] et Législatives []	Rapport de la CENI	64.81 %	2021	0	75%	75%	Communication officielle, rapports indépendants,
	1.3.4 Respect des normes continentales et mondiales	Déclaration de l'UA sur les élections au Tchad	0	2021	0	1	1	Communication officielle, rapports indépendants, mises à jour de suivi des médias et d'autres sources
	1.3.5 Réduction du % des violences liées aux élections	Ministère de l'Intérieur et OSC	0	2021	0	50%	50%	Rapport CNDH, ADH et autres sources
	2.1.1 Nombre d'opposants armés ayant participé au processus de transition	Rapport du Dialogue national	0	2021	20	40	60%	Rapport CODNI

[5] Il est recommandé que les projets utilisent des indicateurs de réalisation du PLAN stratégique IRRF, le cas échéant, en plus des indicateurs de résultats propres au projet. Les indicateurs devraient être ventilés par sexe ou pour d'autres groupes ciblés, le cas échéant.

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RÉALISATION[5]	SOURCE DES DONNÉES	LIGNE DE BASE		CIBLES (selon la fréquence de collecte des données)			MÉTHODES DE COLLECTE DE DONNÉES ET RISQUES
			Valeur	Année	An 1	An 2	FINAL	
Produit 2.1 : Participation de l'opposition armée et des ex-combattants au processus de transition	2.1.2 Réduction du nombre d'incidents de conflit	Média	10	2021	25	40	65	Communication officielle, rapports indépendants, mises à jour de suivi des médias et d'autres sources
Produit 3.1: Les Tchadiens (femmes, hommes, jeunes, personnes âgées, ruraux, urbains, diaspora) sont sensibilisés et habilités à s'engager de manière significative dans le dialogue, les processus constitutionnels et les élections	3.1.1 Nombre de personnes participant au dialogue national et à l'élaboration de la constitution (ventilés par région, sexe et âge)	Rapport du Dialogue national	0	2021	3000	0	3000	Communication officielle, rapports indépendants, mises à jour de suivi des médias et d'autres sources
	3.1.2 Pourcentage d'opposants participant au dialogue	Rapport du Dialogue national	0	2021	30	0	30	Communication officielle, rapports indépendants, mises à jour de suivi des médias et d'autres sources
	3.1.3 Pourcentage du territoire national couvert par le processus de dialogue et d'élaboration de la constitution	Rapport du Dialogue national	0	2021	25%	0	25%	Communication officielle, rapports indépendants, mises à jour de suivi des médias et d'autres sources
	3.1.4 Pourcentage du nombre de personnes qui ont confiance dans le dialogue national	Sondage public par les OSC	0	2021	NA	75%	75%	Rapport des sondages
	3.1.5 Nombre de recommandations qui seront incorporées dans la nouvelle constitution (stipulation qui renforce l'égalité et la protection des sexes)	Rapport du Dialogue national	0	2021	0	10	10	Communication officielle, rapports indépendants, mises à jour de suivi des médias et d'autres sources
Produit 3.2: Les partenaires sont engagés et coordonnés pour soutenir le dialogue, les processus d'élaboration de la constitution et les élections.	3.2.1 : Nombre d'engagement entre les Partenaires et les autorités de la transition	Rapport de projet	0	2021	4	12	16	Documents d'accord

XI. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi au moyen des plans de suivi et d'évaluation suivants : [Note : les plans de suivi et d'évaluation doivent être adaptés au contexte du projet, au besoin]

XI.1. Plan de suivi

Activité de surveillance	But	Fréquence	Mesures attendues	Partenaires (si joint)	Coût (le cas échéant)
Suivre la progression des résultats	Les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du FRR seront recueillies et analysées afin d'évaluer les progrès du projet dans la réalisation des réalisations convenues.	Trimestriellement, ou dans la fréquence requise pour chaque indicateur.	La gestion du projet s'attaquera aux progrès plus lents que prévu.	Conjointement avec des partenaires	Aucun
Surveiller et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques qui peuvent menacer l'atteinte des résultats escomptés. Identifiez et surveillez les actions de gestion des risques à l'aide d'un journal des risques. Cela comprend des mesures et des plans de surveillance qui peuvent avoir été nécessaires conformément aux normes sociales et environnementales du PNUD. Les audits seront effectués conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestriel	Les risques sont identifiés par la direction du projet et des mesures sont prises pour gérer les risques. Le registre des risques est activement tenu à jour pour suivre les risques identifiés et les mesures prises.	Le PNUD et ses partenaires	Aucun
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons seront saisies régulièrement, ainsi qu'activement provenant d'autres projets et partenaires et réintégrées au projet.	Au moins une fois par an	Les leçons pertinentes sont saisies par l'équipe de projet et utilisées pour éclairer les décisions de gestion.	L'équipe d'assurance de la qualité du projet et le comité directeur du projet	Aucun
Assurance de la qualité annuelle des projets	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD afin d'identifier les forces et les faiblesses du projet et d'éclairer la prise de décisions de gestion pour améliorer le projet.	Annuellement	Les points forts et les points faibles seront examinés par la direction du projet et utilisés pour éclairer les décisions visant à améliorer le rendement du projet.	Comité directeur du projet et principaux intervenants	Aucun
Examiner et corriger le tir	Examen interne des données et des éléments probants de toutes les mesures de surveillance afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins une fois par an	Les données sur le rendement, les risques, les leçons et la qualité seront discutés par le comité de projet et utilisés pour apporter des corrections de cap.	Équipe de mise en œuvre du PNUD, Comité directeur du projet et principales parties prenantes	Aucun
Rapport de projet	Un rapport d'étape sera présenté au comité de projet et aux principaux intervenants, composé de données sur les progrès obtenus par rapport aux objectifs annuels prédéfinis au niveau des extrants, du résumé annuel de la cote de qualité du projet, d'une mise à jour des risques avec	Annuellement et à la fin du projet (rapport final)		Conjointement avec des partenaires	Aucun

	des mesures d'atténuation et de tout rapport d'évaluation ou d'examen préparé au cours de la période.				
Examen du projet (Comité de projet/ Comité directeur)	Le mécanisme de gouvernance du projet (c.-à-d. le conseil d'administration du projet) effectuera régulièrement des examens du projet afin d'évaluer le rendement du projet et d'examiner le plan de travail pluriannuel afin d'assurer une budgétisation réaliste pendant toute la durée du projet. Au cours de la dernière année du projet, le conseil d'administration du projet procédera à un examen de fin de projet afin de saisir les leçons apprises et de discuter des possibilités d'expansion et de socialiser les résultats du projet et les leçons apprises avec les publics concernés.	Préciser la fréquence (c.-à-d. au moins une fois par année)	Tout problème de qualité ou tout progrès plus lent que prévu devrait être discuté par le conseil de projet et les mesures de gestion convenues pour résoudre les problèmes identifiés.	Le PNUD et ses partenaires	Aucun

XI.2. Plan d'évaluation

Titre de l'évaluation	**Partenaires (s'ils sont conjoints)**	**Extrants connexes du plan stratégique**	**Résultat de l'UNDAF/CPD**	**Date d'achèvement prévue**	**Principaux intervenants de l'évaluation**	**Coût et source de financement**
Evaluation finale	Membres du comité de pilotage	3	3	Dec 2022	Institutions de la Transition/ Population	20,000$ PNUD

XII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		AN1 Montant (USD)	AN2 Montant (USD)		Source de financement	Budget Description	Total (USD)
Résultat 1 : Un nouveau contrat social accepté par le peuple et facilité par le dialogue national et le processus d'élaboration de la constitution		**5 795 800**	**35 425 000**				**41 220 800**
Produit 1.1 : Participation de la population à un dialogue national transparent, inclusif et crédible - Ne laisser personne de côté Marqueur genre **:2**	***Activité 1.1.1 les organismes responsables de la conception et du déploiement du dialogue national sont capables de mener des processus inclusifs, transparents, réactifs et pacifiques***	**1 000 000**	**75 000**				**1 075 000**
	Activité 1.1.1.1 : Fournir un soutien technique au Comité d'organisation du Dialogue national inclusif (CODNI)	250 000	-	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil	250 000
	Activité 1.1.1.2 : Fournir un soutien logistique et une expertise technique au ministère de la Réconciliation nationale et du Dialogue et réconciliation nationale pour aider à la conception, à l'opérationnalisation et à la documentation du dialogue	500 000	-	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/ Logistique/infrastructure/matériel de bureau/ Services de secrétariat et de communication	500 000
	Activité 1.1.1.3 Faciliter le déploiement d'une campagne nationale d'information du public (entre autres, avec l'aide de musiciens et d'autres artistes)	250 000	-	PNUD	PNUD/ Donateurs	Services de secrétariat et de communication	250 000
	Activité 1.1.1.4 : Diffusion et sensibilisation aux résultats du dialogue national	-	75 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Services de secrétariat et de communication	75 000
	Activité 1.1.2 : Participation et engagement des intervenants	**3 935 800**	-				**3 935 800**
	Activité 1.1.2.1: Faciliter (y compris le soutien logistique) la participation de toutes les parties prenantes, y compris: les partis politiques (y compris les femmes dirigeantes politiques), les chefs traditionnels, la société civile (y compris la société civile dirigée par des femmes), le secteur privé, les OSC, les médias; les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays; organisations de défense des droits des jeunes et des femmes, Tchadiens à l'étranger (avec le soutien du ministère des affaires étrangères), y compris certains exilés politiques	1 000 000	-		PNUD/ Donateurs	Formation, ateliers et conférences/Services de secrétariat et de communication	1 000 000
	Activité 1.1.2.2 : Faciliter la convocation de 23 dialogues inclusifs au niveau provincial et 116 au niveau des divisions	1 215 800	-	PNUD	PNUD/ Donateurs	Formation, atelier et conférences/ Logistique/infrastructure/matériel de bureau/	1 215 800
	Activité 1.1.2.3 : Faciliter la convocation de la conférence de dialogue avec la nation	1 720 000	-	PNUD	PNUD/ Donateurs	Atelier et conférences/ Logistique/infrastructure/matériel de bureau/	1 720 000
	Sous-total produit 1.1	**4 935 800**	**75 000**				**5 010 800**
Produit 1.2 *:* Les institutions clés chargées d'orienter les	***Activité 1.2.1 : Renforcement des capacités du Conseil national de transition et du processus d'élaboration de la constitution***	**860 000**	-				**860 000**

RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		AN1 Montant (USD)	AN2 Montant (USD)		Source de financement	Budget Description	Total (USD)
processus d'élaboration de la Constitution ont les capacités techniques et opérationnelles de s'acquitter de leurs rôles mandatés.	1.2.1.1 Activité : Entreprendre une évaluation rapide des besoins afin de déterminer le soutien au CNT	20 000	-	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil	20 000
	1.2.1.2 Activité : Fournir un soutien consultatif technique sur la rédaction juridique de nouvelles lois, de lois révisées et de la Constitution	150 000	-	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil	150 000
	1.2.1.3 : Commission et produire des documents d'orientation, des documents d'options et des mémoires de droit comparé, sur des sujets identifiés par les intervenants locaux, au besoin.	100 000	-	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/atelier, et conférences	100 000
	1.2.1.4 : Organiser des conversations sur des sujets constitutionnels importants, qui peuvent être utilisés pour informer les intervenants de partout au pays, ainsi que le public.	230 000	-	PNUD	PNUD/ Donateurs	Formation, atelier et conférences/	230 000
	1.2.1.5 offrir une formation aux membres du CNT sur les questions de procédure constitutionnelle et parlementaire	130 000		PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/atelier, et conférences/ Logistique/infrastructure/matériel de bureau/	130 000
	1.2.1.6 aider le CNT à entreprendre des campagnes de sensibilisation et de sensibilisation	130 000	-	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/atelier et conférences/Logistique/ infrastructure/matériel de bureau/	130 000
	1.2.1.7 : Fournir un appui consultatif technique au cabinet du Premier ministre afin d'améliorer le travail du Comité directeur de haut niveau	100 000	-	PNUD			100 000
	Sous-total produit 1.2	**860 000**	**-**				**860 000**
Produit 1.3 : Organisation sûre et crédible d'événements électoraux clés pour soutenir le processus de transition	***Activité 1.3.1 Appui électoral apporté à la CENI pour renforcer les cadres juridiques***	**-**	**35 350 000**				**35 350 000**
	Activité 1.3.1.1 Fournir un soutien technique et logistique à la commission électorale revitalisée pour réviser les cadres juridiques (Code électoral, loi de l'OGE)	-	350 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/atelier, et conférences/ Logistique/ infrastructure/matériel de bureau/	350 000
	Activité 1.3.1.2 Fournir un soutien technique/consultatif et logistique pour la mise à jour de la liste électorale	-	5 000 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/atelier, et conférences/ Logistique/ infrastructure/matériel de bureau/	5 000 000
	Activité 1.3.1.3 Fournir un soutien technique/consultatif et logistique à l'organisation d'un référendum pacifique sur la nouvelle constitution	-	5 000 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/atelier, et conférences/Logistique/ infrastructure/matériel de bureau/	5 000 000
	Activité 1.3.1.4 Soutenir l'organisation d'élections présidentielles et législatives nationales pacifiques	-	25 000 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/atelier, et conférences/Logistique /infrastructure /matériel de bureau/	25 000 000
	Sous-total produit 1.3	**-**	**35 350 000**				**35 350 000**

RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		AN1 Montant (USD)	AN2 Montant (USD)		Source de financement	Budget Description	Total (USD)
Résultat 2 : Le processus de transition est sécurisé		***825 000***	***16 875 000***				**17 700 000**
Produit 2.1 : Participation de l'opposition armée et des ex-combattants au processus de transition Marqueur de genre : 1	***Activité 2.1.1 : faciliter la négociation et la participation des groupes armés au processus de dialogue***	**225 000**	**400 000**				**625 000**
	Activité 2.1.1.1 Un appui technique et consultatif sera fourni pour aider à vanter la capacité de médiation du Comité spécial mis en place pour négocier et faciliter la participation de l'opposition armée au dialogue national inclusif.	25 000	150 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/atelier, et conférences/Logistique/ infrastructure/ matériel de bureau/	175 000
	Activité 2.1.1.2 Faciliter les négociations avec les groupes armés afin d'assurer leur participation au Dialogue national	150 000	150 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/atelier, et conférences/ Logistique/infrastructure/matériel de bureau/	300 000
	Activité 2.1.1.3 faciliter l'organisation de dialogues civilo-militaires pour instaurer la confiance entre l'administration civile, l'armée et les communautés ;	50 000	100 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/atelier, et conférences/ Logistique/infrastructure/matériel de bureau/	150 000
	Activité 2.1.2 : Les organes chargés de la conception et du déploiement du programme de DDR sont renforcés	**600 000**	**16 475 000**				**17 075 000**
	Activité 2.1.2.1 Fournir un appui technique au gouvernement pour aider à mener des missions d'évaluation intégrée afin d'évaluer le contexte et la portée d'un programme de DDR	50 000		PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/atelier, et conférences/ Logistique/infrastructure/matériel de bureau/	50 000
	Activité 2.1.2.2 Soutenir l'élaboration d'une politique et d'un programme de DDR complets et intégrés	25 000		PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/atelier, et conférences/ Logistique/infrastructure/matériel de bureau/	25 000
	Activité 2.1.2.3 Aider les OSC (sous forme de grant) à entreprendre des activités de sensibilisation, de formation et d'information au respect des droits de l'homme, à la promotion de l'égalité des sexes, à la réconciliation et à la primauté du droit	525 000	525 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/atelier, et conférences/ Logistique/infrastructure/matériel de bureau/	1 050 000
	Activité 2.1.2.4 Construire un centre d'accueil dans la région du Kanem au Tchad et fournir des services de base comme l'eau ;	500 000	1 000 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/atelier, et conférences/ Logistique/infrastructure/matériel de bureau/	1 500 000

RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		AN1 Montant (USD)	AN2 Montant (USD)		Source de financement	Budget Description	Total (USD)
	Activité 2.1.2.5 Fournir un soutien à l'enregistrement et au profilage socio-économique des ex-combattants ; participer à l'orientation préalable à la libération des ex-combattants/Effectuer l'audit et le filtrage et le profilage socio-économique des forces cantonnées ; /évaluer les besoins socio-économiques et psychologiques des forces cantonnées et cartographier les opportunités économiques et les services de soutien existants.	-	1 700 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/atelier, et conférences/ Logistique/infrastructure/matériel de bureau/	1 700 000
	Activité 2.1.2.6 Fournir une assistance technique et des conseils sur l'assistance aux femmes, aux enfants, aux personnes à charge et à d'autres groupes vulnérables pendant le processus de démobilisation ;	-	250 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/atelier, et conférences/ Logistique/infrastructure/matériel de bureau/	250 000
	Activité 2.1.2.7 Administrer les activités d'aide transitoire à la subsistance (TSS);	-	5 000 000	PNUD	PNUD/Donateurs	Salaire/conseil/atelier, et conférences/ Logistique/infrastructure/matériel de bureau/	5 000 000
	Activité 2.1.2.8 Appuyer la conceptualisation, la planification et l'exécution de programmes et de projets de réinsertion, y compris l'assistance technique et le renforcement des capacités dans des domaines tels que l'orientation professionnelle, les programmes de formation et la création d'emplois	-	7 500 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/atelier, et conférences/ Logistique/infrastructure/matériel de bureau/	7 500 000
	Sous-total produit 2.1	**825 000**	**16 850 000**				**17 700 000**
Résultat 3 : Accroître la confiance et la participation massive (y compris les groupes clés tels que les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les populations rurales) au dialogue national et aux organes constitutionnels		**935 000**	**1 560 000**				**2 495 000**
Produit 3.1: Les Tchadiens (femmes, hommes, jeunes, personnes âgées, ruraux, urbains, diaspora) sont sensibilisés et habilités à s'engager de manière significative dans le dialogue, les processus constitutionnels et les élections.	**Activité 3.1.1 Faciliter l'engagement et la participation des Tchadiens au processus de dialogue et d'élaboration de la constitution**	**835 000**	**1 485 000**				**2 320 000**
	Activité 3.1.1.1 soutenir la diplomatie du fil II pour assurer la participation de l'opposition armée et des exilés politiques au dialogue et au processus d'élaboration de la constitution.	100 000	50 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Atelier et conférences/ Logistique/infrastructure/matériel de bureau/	150 000
	Activité 3.1.1.2 Faciliter le dialogue et la collaboration continus entre les représentants des aînés (y compris les femmes) des diverses communautés ethniques	25 000	25 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/atelier, et conférences/ Logistique/infrastructure/matériel de bureau/	50 000
	Activité 3.1.1.3 Faciliter un engagement populaire avec les jeunes dans certains domaines, en particulier les domaines où il y a des dépits continus de violence, afin de discuter de leurs griefs spécifiques et de leur participation au dialogue et au processus d'élaboration de la constitution.	50 000	50 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Atelier et conférences/ Logistique/infrastructure/matériel de bureau/	100 000

RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		AN1 Montant (USD)	AN2 Montant (USD)		Source de financement	Budget Description	Total (USD)
	Activité 3.1.1.4 : Soutenir le rôle de convocation et de médiation de l'Église et des chefs traditionnels en relançant le Forum interreligieux	10 000	10 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Atelier et conférences/ Logistique/infrastructure/matériel de bureau/	20 000
	Activité 3.1.1.5 : Faciliter l'engagement régulier des groupes de femmes pour préparer leur engagement et leur participation au dialogue national et au processus d'élaboration de la constitution.	75 000	75 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Atelier et conférences/ Logistique/infrastructure/matériel de bureau/	150 000
	Activité 3.1.1.6 Soutenir la sensibilisation et l'autonomisation des réfugiés et d'autres groupes vulnérables pour s'assurer que leurs voix sont entendues dans le dialogue national et le processus d'élaboration de la constitution	25 000	25 000	PNUD	PNUD/Donateurs	Atelier et conférences/ Logistique/infrastructure/matériel de bureau/	50 000
	Activité 3.1.1.7 Élaborer et mettre en œuvre un mécanisme de subvention que les OSC utiliseront pour sensibiliser, responsabiliser et faciliter la participation des groupes vulnérables au dialogue, à l'élaboration de la constitution et au processus électoral.	400 000	850 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/atelier, et conférences/	1 250 000
	Activité 3.1.1.8 Sensibilisation par l'art en s'appuyant sur les artistes, les comédiens, etc.	100 000	150 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Concert et Spectacles	250 000
	Activité 3.1.1.8 : Soutien technique et financier aux OSC pour surveiller le processus de transition, par exemple les sondages.	25 000	150 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/atelier, et conférences/	175 000
	Activité 3.1.1.9 : Fournir un soutien technique et financier aux médias et aux autres organismes de communication pour surveiller, fournir au public des informations éclairées et précises sur les processus de transition politique.	25 000	100 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/atelier, et conférences/	125 000
	Sous-total produit 3.1	**835 000**	**1 485 000**				**2 320 000**
Produit 3.2: Les partenaires sont engagés et coordonnés pour soutenir le dialogue, les processus d'élaboration de la constitution et les élections.	Activité 6.1 Faciliter l'engagement et l'information réguliers entre le gouvernement et les partenaires	50 000	25 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/atelier, et conférences/	75 000
	Activité 6.2 Fournir un appui aux études stratégiques et au rapport d'étape sur la transition	50 000	50 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil/atelier, et conférences/	100 000
	SURVEILLANCE	-	-				-
	Sous-total produit 3.2	**100 000**	**75 000**				**175 000**
Unité de Gestion du Projet	Évaluation (le cas échéant)		20 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire/conseil	20 000
	Gestionnaire de projet/CTA (AISS/P5)	80 000	313 590	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire	393 590
	Spécialiste de la communication/partenariat/ Rapportage (P 3)	60 000	240 373	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire	300 373

RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		AN1 Montant (USD)	AN2 Montant (USD)		Source de financement	Budget Description	Total (USD)
	Assistant Communication (SB 3)	12 000	47 000				59 000
	Experte en genre (IUNV)	30 750	61 500	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire	92 250
	2 Associé Finance/Admin (SB3)	24 000	94000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire	118 000
	Frais de fonctionnement et suivi et évaluation	102 131	323 000	PNUD	PNUD/ Donateurs	Salaire	425 131
	Sous-total UGP	**308 881**	**1 099 463**				**1 408 344**
TOTAL (1) : R1+R2+R3+UGP		**7 876 464**	**54 947 680**				**62 824 144**
Frais de gestion 8 % (2)		630 117	4 395 814	PNUD	Donateurs	Services communs	5 025 931
TOTAL GÉNÉRAL (1)+(2)		**8 506 581**	**59 343 494**				**67 850 075**

XIII. DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

XIII.1. Mécanismes de coordination et de contrôle

Comité de pilotage du projet (COPIL)

Le comité de pilotage du projet (COPIL) est responsable de la supervision et de la direction stratégique du projet. Le COPIL prendra des décisions de gestion stratégique par consensus concernant la mise en œuvre du projet, y compris lorsque des conseils sont requis ou demandés par le gestionnaire de projet/unité de gestion de projet. Le COPIL sera chargé de superviser directement le projet et de le diriger afin de garantir la réalisation des objectifs fixés et de fournir une assurance qualité pour les résultats du projet. Enfin, le COPIL approuvera également les plans de travail et les rapports d'avancement soumis par l'unité de gestion du projet et examinés par les comités techniques. Le COPIL se réunira au moins une fois par trimestre, ou plus souvent, selon les besoins. Le COPIL sera co-présidé par le Premier Ministre (et par délégation le Ministre d'Etat), le Haut Représentant des Nations Unies et de l'UA au Tchad. Les membres seront les suivants Le ministère de la Réconciliation nationale et du Dialogue ; le ministère de la Justice ; le ministère de la Femme et tout autre ministère ou département pertinent que le gouvernement jugera utile ; les ambassades des pays donateurs ; l'ONU. Le PNUD, à travers le PMT, fournira des services de secrétariat au COPIL

Comité Technique (CT)

Un comité technique (CT) sera établi pour fournir un soutien technique et consultatif à la planification et à la mise en œuvre du projet. En particulier, le CT examinera les mises à jour des progrès des différentes composantes du projet et suggérera les domaines qui nécessitent une correction/action immédiate de la part de l'UGP. Le CT peut également soulever des questions qui nécessitent des conseils et des délibérations de la part du COPIL. Les membres des CT comprendront des représentants des partenaires de mise en œuvre, soit au niveau de la direction, soit au niveau technique. Le CT sera composé d'un minimum de 5 et d'un maximum de 7 membres : Il comprendra : ministère de la Réconciliation nationale et du dialogue ; PNUD, 2 donateurs, UA et OIF. Le CT sera co-présidé par le ministère de l'économie ou un autre Ministre selon ce qui sera arrêté par le Premier Ministre et le PNUD.. Les CT se réuniront une fois par mois selon les besoins.

La structure de gouvernance du projet et les termes de références du COPIL et du CT seront annexés (voir annexe 5)

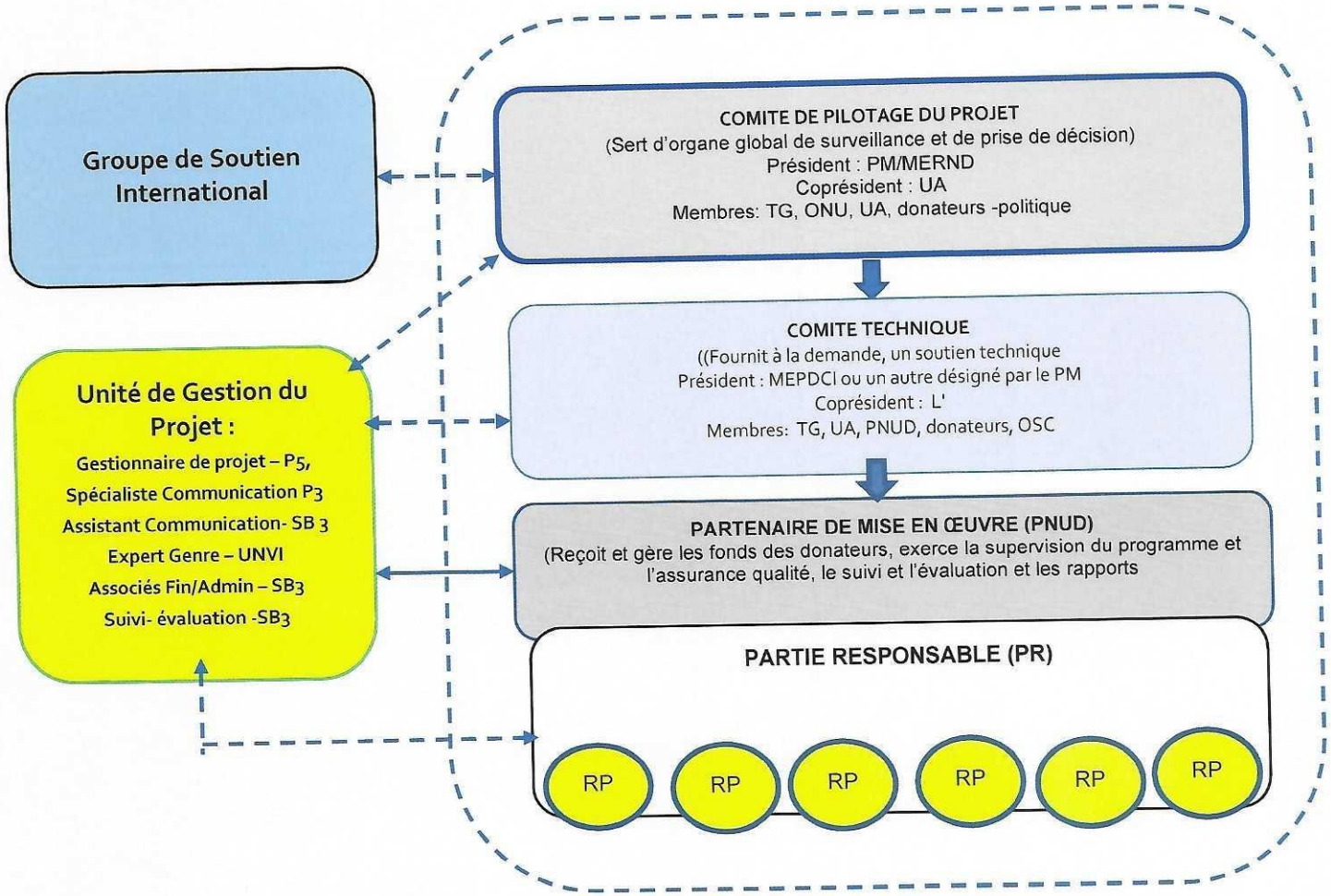
Assurance du projet

L'assurance du projet relève de la responsabilité de chaque membre du COPIL; toutefois, le rôle peut être délégué. Le rôle d'assurance de projet soutient l'UGP en exerçant des fonctions objectives et indépendantes de surveillance et de surveillance du projet. Ce rôle garantit que les jalons appropriés de la gestion de projet sont gérés et complétés. Le COPIL ne peut déléguer aucune de ses responsabilités en matière d'assurance au gestionnaire de projet ou à tout autre membre du personnel du projet. Pour le PNUD, le rôle d'assurance des projets sera attribué au chef d'équipe de l'unité de gouvernance du PNUD. Il ou elle s'assure que les jalons de la gestion de projet sont gérés et complétés, identifie les questions relevant de la compétence de le COPIL, de la haute direction du PNUD et du l'UGP et les renvoie en conséquence, et fournit des orientations stratégiques au CPP et au CT.

Les principales responsabilités de l'assurance des projets comprennent le maintien d'une liaison et d'une communication efficaces entre le COPIL et les autres structures du projet; les besoins et les attentes des bénéficiaires sont gérés efficacement; les risques sont contrôlés; le projet reste viable; les communications internes et externes fonctionnent; les règles et règlements applicables du PNUD sont respectés; les exigences et les normes de suivi et d'établissement de rapports sont respectées; les procédures de gestion de la qualité sont correctement suivies; et les décisions du COPIL sont suivies et les révisions sont gérées conformément aux procédures requises.

Les donateurs, en plus de fournir le financement nécessaire à la mise en œuvre du projet, assureront une surveillance générale par le biais de visites de contrepartie. Un représentant des donateurs sera également invité à accompagner le personnel du projet lors de visites sur le terrain dans la mesure du possible.

Structure organisationnelle du projet



Arrangements financiers

À l'appui de la mise en œuvre du projet, un accord de financement de panier est recommandé. C'est-à-dire que les donateurs contributeurs versent des contributions en fonction d'arrangements normalisés et symétriques en matière de rapports et d'audits. Le PNUD conclura des accords bilatéraux individuels avec les donateurs contributeurs au fonds; et un mémorandum d'accord global sera signé entre le Gouvernement de transition, le PNUD et les donateurs contributeurs pour la gestion du fonds. Le Fonds panier sera activé dès la signature du document de projet avec le gouvernement de transition et le(s) donateur(s) contributeur(s) au fonds. Le « fonds panier » suivra donc les mêmes règles et règlements que tout projet standard du PNUD, y compris l'audit et la gestion financière. Le document de projet signé par le Gouvernement et le PNUD et l'accord de partage des coûts avec chaque partenaire constitueront l'accord total entre les partenaires. En conséquence, le PNUD sera pleinement responsable de la gestion du « panier de fonds » et les mécanismes de contrôle du comité directeur du projet ainsi que les dispositions de contrôle ministériel du PNUD s'appliqueront. Des mises à jour périodiques et des rapports financiers seront fournis comme indiqué dans le présent document. Les accords standard de partage des coûts fournissent chacun des détails sur l'administration du financement, le dépôt et le décaissement des fonds, la responsabilité financière et d'autres questions. Chaque accord contient des clauses sur la durée et les conditions de résiliation de celui-ci. Les modifications apportées aux accords de partage des coûts seront affectées conformément aux accords bilatéraux conclus entre le PNUD et le partenaire de développement concerné.

Audits

Le projet sera audité conformément aux règles et règlements du PNUD.

Cadre de suivi et évaluation

En termes de suivi et d'évaluation (S&E), le projet sera soumis aux procédures actuelles de suivi et d'évaluation du PNUD et à toutes les politiques et procédures supplémentaires convenues par les agents d'exécution, les partenaires du projet et le PNUD. Un cadre de S&E sera développé au cours des 3 premiers mois de la mise en œuvre du projet. Le présent document fournira/confirmera les objectifs du projet et les résultats attendus par rapport aux indicateurs convenus.

Surveillance

Le personnel du projet du PNUD effectuera des visites de suivi sur les sites et activités du projet, selon les besoins. Le projet nommera un expert en S&E pour renforcer les capacités internes et pour guider et conseiller le personnel du projet sur les questions d'assurance qualité et de gestion des risques dans la mise en œuvre de toutes les activités. Les principales méthodes qui seront utilisées pour surveiller les progrès vers les résultats du projet comprendront :

A. Au cours du cycle annuel :
Réunions régulières de la CSIP, assurant une bonne planification, un bon suivi et une bonne orientation vers les résultats;
Rapports de projet trimestriels et semestriels qui évalueront les résultats et les progrès de l'activité et examineront et décideront d'apporter des changements en temps opportun au besoin;
Utilisation d'Atlas comme ressource clé pour suivre la mise en œuvre des activités et le décaissement des ressources afin d'atteindre les résultats cibles : activer le journal des problèmes pour faciliter la résolution des problèmes potentiels qui nécessitent une attention particulière; et activer le journal des risques pour évaluer et répondre à l'environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre du projet;
L'objectif de tous les exercices de suivi et d'évaluation est de recueillir des données probantes sur les résultats et les leçons et de les intégrer à l'amélioration du projet en cours et;
Outre l'UGP et le CPP, toutes les activités du projet seront suivies de près par le personnel et la direction du Bureau de pays du PNUD à des fins d'assurance de la qualité et de respect des règles et procédures du PNUD.

B. Annuellement :
Conformément aux règles d'audit du PNUD, un cabinet d'audit sera engagé à la fin de chaque année du projet pour effectuer des audits financiers. Cela comprend un examen de l'efficacité des activités entreprises en relation avec les fonds dépensés dans le cadre du processus de chacune des activités entreprises et représente un engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité envers les parties prenantes en général et les donateurs en particulier.

Evaluations

Une évaluation indépendante finale sera achevée à la fin des activités du projet, comme il est d'usage pour la gestion de projet du PNUD. Dans le cadre de l'évaluation finale, le projet commandera un exercice sur les leçons apprises. L'exercice, qui sera facilité par un ou plusieurs consultants indépendants, sera effectué à la fin du projet et sera financé par le projet lui-même.

Rapports

Le PNUD soumettra le document de projet, y compris le cadre de résultats et de ressources, les plans de travail et le budget, au PSC pour approbation avant le lancement du projet. Par la suite, le calendrier de déclaration suivant s'appliquera :

Rapport d'étape trimestriel au CT :
Rapport d'activité:

- Activités menées au cours de la période considérée
- Difficultés rencontrées et mesures prises pour les surmonter
- Mesures d'atténuation des risques prises et identification des risques émergents
- Changements introduits dans la mise en œuvre
- Progrès vers l'atteinte des résultats escomptés, évalués par rapport aux indicateurs spécifiés dans le plan de travail annuel et tout autre cadre de gestion axé sur les résultats
- Plan de travail pour la prochaine période
- Mise à jour financière
- Dépenses réelles
- Débours

Rapport d'étape semestriel à la CSE :

Rapport d'activité:

- Résumé et contexte de l'action
- Difficultés, défis et mesures d'atténuation des risques
- Recommandations de révisions de la portée et de l'orientation des activités du projet, avec des incidences budgétaires.
- Rapport financier soumis trimestriellement, pour contenir :
- Contributions reçues
- Dépenses estimées et réelles par catégorie (avec explications des écarts importants)

Rapport final :

Le rapport final sera soumis dans les trois (3) mois suivant la clôture financière du projet :

Rapport d'activité:

- Résumé et contexte du projet
- Principales activités réalisées au cours du projet
- Difficultés/risques rencontrés et mesures prises pour les surmonter
- Changements introduits dans la mise en œuvre
- Leçons apprises et pratiques exemplaires
- Résultats obtenus grâce à l'évaluation des indicateurs décrits dans le cadre logique

Rapport financier :

- Total des contributions reçues
- Résumé des dépenses par catégorie comparées (avec le budget initial avec des explications pour les écarts importants)

XIII.2. Contexte juridique

*[REMARQUE: Veuillez choisir **l'une** des options suivantes, le cas échéant. Supprimer toutes les autres options du document]*

Option a. Lorsque le pays a signé l'accord type d'assistance de base (SBAA)

Ce document de projet est l'instrument visé comme tel à l'article 1er de l'Accord type d'assistance de base entre le Gouvernement du (pays) et le PNUD, signé le (date). Toutes les références dans la SBAA à « Agence d'exécution » sont réputées faire référence à « Partenaire de mise en œuvre ».

Ce projet ne sera mis en œuvre par [nom de l'entité] (« Partenaire chargé de la mise en œuvre ») conformément à ses règlements, règles, pratiques et procédures financiers que dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un partenaire chargé de la mise en œuvre ne fournit pas les orientations requises pour garantir le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, la gouvernance financière du PNUD s'applique.

Option b. Lorsque le pays n'a PAS signé l'accord standard d'assistance de base (SBAA)

Le document de projet est l'instrument envisagé et défini dans les dispositions supplémentaires au document de projet, joint au présent document et faisant partie intégrante de celui-ci, en tant que « document de projet ».

Ce projet ne sera mis en œuvre par [nom de l'entité] (« Partenaire chargé de la mise en œuvre ») conformément à ses règlements, règles, pratiques et procédures financiers que dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un partenaire chargé de la mise en œuvre ne fournit pas les orientations requises pour garantir le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, la gouvernance financière du PNUD s'applique.

Option c. Pour les projets mondiaux et régionaux

Ce projet s'inscrit dans un cadre programmatique global dans lequel plusieurs activités distinctes au niveau des pays associés seront mises en œuvre. Lorsque des services d'assistance et d'appui sont fournis dans le le présent projet aux activités associées au niveau des pays, le présent document est l'instrument du « document de projet » visé à l'article i) des ACCORDSA signés respectifs pour les pays spécifiques; ou (ii) dans les dispositions supplémentaires au document de projet joint au document de projet dans les cas où le pays bénéficiaire n'a pas signé d'accord de coopération et de financement du développement sans engagement avec le PNUD, joint aux présentes et faisant partie intégrante des présentes. Toutes les références dans la SBAA à « Agence d'exécution » sont réputées faire référence à « Partenaire de mise en œuvre ».

Ce projet ne sera mis en œuvre par [nom de l'entité] (« Partenaire chargé de la mise en œuvre ») conformément à ses règlements, règles, pratiques et procédures financiers que dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un partenaire chargé de la mise en œuvre ne fournit pas les orientations requises pour garantir le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, la gouvernance financière du PNUD s'applique.

XIII.3. Gestion du risque

*[REMARQUE : Veuillez choisir **l'une** des options suivantes qui correspond à la modalité de mise en œuvre du projet. Supprimez toutes les autres options.]*

Option a. Entité gouvernementale (NIM)

1. Conformément à l'article III de la SBAA *[ou aux dispositions supplémentaires du document de projet]*, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire chargé de la mise en œuvre et de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la garde du partenaire chargé de la mise en œuvre, incombe au partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre:
 a) mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mené à bien;
 b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire de mise en œuvre et à la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer des modifications au plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité approprié comme requis en vertu des présentes sera considéré comme un manquement aux obligations du partenaire de mise en œuvre en vertu du présent document de projet.

3. Le Partenaire chargé de la mise en œuvre s'engage à faire tout ce qui est raisonnable pour veiller à ce qu'aucun fonds du PNUD reçu en application du Document de projet ne soit utilisé pour fournir un appui à des personnes ou entités associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires des montants fournis par le PNUD en vertu des présentes ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 1267 (1999). La liste est accessible via http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml.

4. Le Partenaire chargé de la mise en œuvre reconnaît et accepte que le PNUD ne tolérera pas le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels de quiconque de la part du Partenaire chargé de la mise en œuvre, de chacune de ses parties responsables, de leurs sous-destinataires respectifs et d'autres entités impliquées dans la mise en œuvre du Projet, que ce soit en tant qu'entrepreneurs ou sous-traitants et leur personnel, et toute personne effectuant des services pour eux en vertu du Document de projet.

 a) Dans la mise en œuvre des activités menées dans le cadre du présent Document de projet, le Partenaire chargé de la mise en œuvre et chacune de ses sous-parties susmentionnées doivent se conformer aux normes de conduite énoncées dans le Bulletin ST/SGB/2003/13 du Secrétaire général du 9 octobre 2003 concernant les « Mesures spéciales de protection contre l'exploitation et les abus sexuels » (« EES »).

 (b) En outre, et sans s'y limiter à l'application d'autres règlements, règles, politiques et procédures ayant une incidence sur l'exécution des activités du présent Document de projet, dans la mise en œuvre des activités, le Partenaire chargé de la mise en œuvre et chacune de ses sous-parties mentionnées ci-dessus ne doivent se livrer à aucune forme de harcèlement sexuel (« SH »). La SH est définie comme toute conduite importune de nature sexuelle qui pourrait raisonnablement être attendue ou perçue comme causant une offense ou une humiliation, lorsqu'une telle conduite interfère avec le travail, devient une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant.

5. a) Dans l'exécution des activités visées dans le présent document de projet, le partenaire chargé de la mise en œuvre (en ce qui concerne ses propres activités) et exigera de ses sous-parties visées au paragraphe 4 (en ce qui concerne leurs activités) qu'elles aient mis en place des normes et procédures minimales ou un plan pour élaborer et/ou améliorer ces normes et procédures afin d'être en mesure de prendre des mesures efficaces de prévention et d'enquête. Celles-ci devraient inclure: des politiques sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les abus sexuels; les politiques sur la dénonciation et la protection contre les représailles; et les mécanismes de plaintes, de discipline et d'enquête. Conformément à cela, le partenaire de mise en œuvre exigera et exigera que ces sous-parties prennent toutes les mesures appropriées pour:

 i. Empêcher ses employés, agents ou toute autre personne engagée pour fournir des services en vertu du présent document de projet, de s'engager dans SH ou SEA;

 ii. Offrir aux employés et au personnel associé une formation sur la prévention et la réponse à l'ESS et à l'EES, lorsque le Partenaire chargé de la mise en œuvre et ses sous-parties visées au paragraphe 4 n'ont pas mis en place leur propre formation concernant la prévention de la SH et de l'EES, le Partenaire chargé de la mise en œuvre et ses sous-parties peuvent utiliser le matériel de formation disponible au PNUD;

 iii. Signaler et surveiller les allégations de SH et d'EES dont le Partenaire chargé de la mise en œuvre et ses sous-parties visées au paragraphe 4 ont été informées ou ont eu connaissance d'une autre manière, et leur statut;

 iv. Orienter les victimes/survivants de SH et d'EES vers une assistance sûre et confidentielle aux victimes; et

 v. Enregistrer et enquêter rapidement et confidentiellement sur toute allégation suffisamment crédible pour justifier une enquête sur SH ou SEA. Le Partenaire chargé de la mise en œuvre informe le PNUD de toute allégation reçue et des enquêtes menées par lui-même ou par l'une de ses sous-parties visées au paragraphe 4 en ce qui concerne leurs activités au titre du Document d'action, et

tient le PNUD informé pendant l'enquête par lui-même ou par l'une de ces sous-parties, dans la mesure où cette notification i) ne compromet pas la conduite de l'enquête, y compris, mais sans s'y limiter, la sûreté ou la sécurité des personnes, et / ou (ii) n'est pas en violation des lois qui lui sont applicables. À la suite de l'enquête, le Partenaire chargé de la mise en œuvre informe le PNUD de toute mesure prise par lui-même ou par l'une des autres entités à la suite de l'enquête.

b) Le Partenaire chargé de la mise en œuvre établira qu'il s'est conformé à ce qui précède, à la satisfaction du PNUD, à la demande du PNUD ou de toute partie agissant en son nom pour fournir une telle confirmation. Le défaut du Partenaire chargé de la mise en œuvre et de chacune de ses sous-parties visées au paragraphe 4 de se conformer à ce qui précède, tel que déterminé par le PNUD, sera considéré comme un motif de suspension ou de résiliation du Projet.

6. La durabilité sociale et environnementale sera renforcée par l'application des Normes sociales et environnementales du PNUD (http://www.undp.org/ses) et du Mécanisme de responsabilisation connexe (http://www.undp.org/secu-srm).

7. Le Partenaire chargé de la mise en œuvre doit : a) mener des activités liées au projet et au programme d'une manière compatible avec les Normes sociales et environnementales du PNUD, b) mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou le programme afin de se conformer à ces normes, et c) s'engager de manière constructive et en temps opportun pour répondre à toute préoccupation et plainte soulevée par l'intermédiaire du Mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et les autres parties prenantes du projet soient informées du Mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

8. Tous les signataires du document de projet coopèrent de bonne foi à tout exercice visant à évaluer tout programme ou engagement lié au projet ou le respect des normes sociales et environnementales du PNUD. Cela comprend l'accès aux sites du projet, au personnel pertinent, à l'information et à la documentation.

9. Le partenaire chargé de la mise en œuvre prendra les mesures appropriées pour prévenir l'utilisation abusive des fonds, la fraude ou la corruption par ses fonctionnaires, consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet ou l'utilisation des fonds du PNUD. Le partenaire chargé de la mise en œuvre veillera à ce que ses politiques de gestion financière, de lutte contre la corruption et de lutte contre la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus du PNUD ou par leur intermédiaire.

10. Les exigences des documents suivants, alors en vigueur au moment de la signature du document de projet, s'appliquent au Partenaire chargé de la mise en œuvre : a) Politique du PNUD sur la fraude et autres pratiques de corruption et b) Directives du Bureau d'audit et d'enquêtes du PNUD. Le partenaire de mise en œuvre accepte les exigences des documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent document de projet et sont disponibles en ligne à l'adresse www.undp.org.

11. Si une enquête est nécessaire, le PNUD a l'obligation de mener des enquêtes sur tout aspect des projets et programmes du PNUD conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Le partenaire chargé de la mise en œuvre doit fournir son entière coopération, y compris en mettant à disposition du personnel, de la documentation pertinente et en accordant l'accès aux locaux du partenaire chargé de la mise en œuvre (et de ses consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-destinataires), aux fins raisonnables et aux conditions raisonnables qui peuvent être nécessaires aux fins d'une enquête. En cas de limitation dans le respect de cette obligation, le PNUD consultera le Partenaire chargé de la mise en œuvre pour trouver une solution.

12. Les signataires de ce document de projet s'informeront rapidement les uns les autres en cas d'utilisation inappropriée des fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en toute confidentialité.

 Lorsque le Partenaire chargé de la mise en œuvre apprend qu'un projet ou une activité du PNUD, en tout ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude ou corruption présumée, il en informera le Représentant résident/Chef de bureau du PNUD, qui en informera rapidement le Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire chargé de la mise en œuvre informe régulièrement le chef du PNUD dans le pays et le bureau de l'information sur l'état d'avancement de cette enquête et les mesures à prendre à leur égard.

13. *Choisissez l'une des trois options suivantes :*

 Option 1 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part du Partenaire chargé de la mise en œuvre de tous les fonds qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payés autrement que conformément aux termes et conditions du Document de projet. Ce montant peut être déduit par

le PNUD de tout paiement dû au Partenaire chargé de la mise en œuvre en vertu du présent accord ou de tout autre accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD ne diminuera ni ne réduira les obligations du Partenaire chargé de la mise en œuvre au titre du présent Document de projet.

Option 2 : Le Partenaire chargé de la mise en œuvre convient que, le cas échéant, les donateurs du PNUD (y compris le Gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds destinés aux activités qui font l'objet du présent Document de projet, puissent demander au Partenaire chargé de la mise en œuvre de recourir au Partenaire chargé de la mise en œuvre pour le recouvrement de tout fonds dont le PNUD a déterminé qu'il avait été utilisé de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payé autrement que conformément aux termes et conditions du document de projet.

Option 3 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part du Partenaire chargé de la mise en œuvre de tous les fonds qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payés autrement que conformément aux termes et conditions du Document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire chargé de la mise en œuvre en vertu du présent accord ou de tout autre accord.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire chargé de la mise en œuvre accepte que les donateurs du PNUD (y compris le Gouvernement) dont le financement est à l'origine, en tout ou en partie, des fonds destinés aux activités menées dans le cadre du présent Document de projet, puissent demander au Partenaire chargé de la mise en œuvre de recourir au Partenaire chargé de la mise en œuvre pour recouvrer tout fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'il a été utilisé de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payé autrement que conformément aux termes et conditions du document de projet.

Note: Le terme « Document de projet » tel qu'il est utilisé dans la présente clause est réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent à la suite du Document de projet, y compris ceux conclus avec les parties responsables, les sous-traitants et les sous-destinataires.

14. Chaque contrat émis par le partenaire de mise en œuvre dans le cadre du présent document de projet doit inclure une disposition attestant qu'aucun frais, gratification, remise, cadeau, commission ou autre paiement, autre que ceux indiqués dans la proposition, n'a été donné, reçu ou promis dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds du partenaire de mise en œuvre doit coopérer avec toutes les enquêtes et les audits post-paiement.

15. Si le PNUD s'adresse aux autorités nationales compétentes pour engager les poursuites judiciaires appropriées contre tout acte répréhensible présumé lié au projet, le Gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes enquêtent activement sur la même chose et prennent les mesures juridiques appropriées contre toutes les personnes ayant participé à l'acte répréhensible, recouvrent et restituent tous les fonds recouvrés au PNUD.

16. Le partenaire de mise en œuvre doit s'assurer que toutes ses obligations énoncées dans la présente section intitulée « Gestion des risques » sont transmises à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et que toutes les clauses de cette section intitulée « Clauses types de gestion des risques » sont *incluses, mutatis* mutandis, dans tous les contrats de sous-traitance ou sous-accords conclus à la suite du présent document de projet.

Option b. PNUD (DIM)

1. Le PNUD, en tant que partenaire d'exécution, se conformera aux politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).

2. Le PNUD, en tant que Partenaire d'exécution, fera tout ce qui est raisonnable pour s'assurer qu'aucun des [fonds du projet] [fonds du PNUD reçus en application du Document de projet] n'est utilisé pour fournir un appui à des personnes ou entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des montants fournis par le PNUD en vertu des présentes ne figurent pas sur la liste tenue à jour par le Comité du Conseil de sécurité établie en application de la résolution 1267 (1999). La liste est accessible via

[67]http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-contrat ou sous-accord conclus en vertu du présent document de projet.

3. La durabilité sociale et environnementale sera renforcée par l'application des Normes sociales et environnementales du PNUD (http://www.undp.org/ses) et du Mécanisme de responsabilisation connexe (http://www.undp.org/secu-srm).

4. Le PNUD, en tant que partenaire d'exécution, : a) mènera les activités liées au projet et au programme d'une manière compatible avec les normes sociales et environnementales du PNUD, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou le programme afin de se conformer à ces normes, et c) s'engagera de manière constructive et en temps opportun pour répondre à toute préoccupation et plainte soulevée par l'intermédiaire du Mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et les autres parties prenantes du projet soient informées du Mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

5. Dans le cadre de la mise en œuvre des activités menées dans le cadre du présent document de projet, le PNUD, en tant que partenaire d'exécution, traitera toute allégation d'exploitation et d'abus sexuels (« EES ») et de harcèlement sexuel (« SH ») conformément à ses règlements, règles, politiques et procédures.

6. Tous les signataires du document de projet coopèrent de bonne foi à tout exercice visant à évaluer tout programme ou engagement lié au projet ou le respect des normes sociales et environnementales du PNUD. Cela comprend l'accès aux sites du projet, au personnel pertinent, à l'information et à la documentation.

7. Le PNUD, en tant que partenaire chargé de la mise en œuvre, veillera à ce que les obligations suivantes soient contraignantes pour chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

 a. Conformément à l'article III de la SBAA *[ou aux dispositions* supplémentaires du document de projet], la responsabilité de la sûreté et de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-traitant, ainsi que de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la garde de cette partie responsable, de ce sous-traitant et de ce sous-bénéficiaire, incombe à cette partie responsable, à ce sous-traitant et à ce sous-destinataire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-destinataire doit:
 i. mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mené à bien;
 ii. assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité de cette partie responsable, de ce sous-traitant et de ce sous-destinataire, ainsi qu'à la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

 b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer des modifications au plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité approprié comme requis en vertu des présentes sera considéré comme un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-destinataire en vertu du présent document de projet.
 c. Dans l'exécution des activités menées dans le cadre du présent projet, le PNUD, en tant que partenaire d'exécution, veillera, en ce qui concerne les activités de l'une de ses parties responsables, sous-bénéficiaires et autres entités engagées dans le cadre du projet, soit en tant qu'entrepreneurs ou sous-traitants, leur personnel et toute personne exécutant des services pour eux, que ces entités ont mis en place des procédures adéquates et appropriées, les processus et les politiques visant à prévenir et/ou à traiter l'EES et le SH.

 d. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra les mesures appropriées pour empêcher l'utilisation abusive des fonds, la fraude ou la corruption par ses fonctionnaires, consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet ou du programme ou dans l'utilisation des fonds du PNUD. Il veillera à ce que ses politiques de gestion financière, de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus du PNUD ou par leur intermédiaire.

 e. Les exigences des documents suivants, alors en vigueur au moment de la signature du document de projet, s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-destinataire: a) Politique du

[6] À utiliser lorsque le PNUD est le partenaire d'exécution

[7] À utiliser lorsque l'ONU, un fonds/programme des Nations Unies ou une agence spécialisée est le partenaire de mise en œuvre

PNUD sur la fraude et autres pratiques de corruption et b) Directives du Bureau d'audit et d'enquête du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences des documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.

f. Si une enquête est nécessaire, le PNUD mènera des enquêtes sur tout aspect des programmes et projets du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-traitant apportera son entière coopération, y compris la mise à disposition du personnel, la documentation pertinente et l'octroi de l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-destinataires), aux fins raisonnables et aux conditions raisonnables qui peuvent être nécessaires aux fins d'une enquête. En cas de limitation dans le respect de cette obligation, le PNUD le consultera pour trouver une solution.

g. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-destinataire informera rapidement le PNUD en tant que partenaire de mise en œuvre en cas d'utilisation inappropriée des fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en toute confidentialité.

Lorsqu'il apprend qu'un projet ou une activité du PNUD, en tout ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude ou corruption présumée, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informera le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera rapidement le Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Il fournira des mises à jour régulières au chef du PNUD dans le pays et à l'OAI sur l'état d'avancement de cette enquête et les mesures à prendre à cet égard.

h. *Choisissez l'une des trois options suivantes :*

Option 1 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tout fonds fourni qui a été utilisé de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payé autrement que conformément aux termes et conditions du présent document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire en vertu du présent accord ou de tout autre accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD ne doit pas diminuer ou réduire les obligations d'une partie responsable, d'un sous-traitant ou d'un sous-bénéficiaire en vertu du présent document de projet.

Option 2 : Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire convient que, le cas échéant, les donateurs du PNUD (y compris le Gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds destinés aux activités qui font l'objet du Document de projet, puissent demander recours à cette partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire pour le recouvrement de tout fonds dont le PNUD a déterminé qu'il avait été utilisé de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payé autrement que conformément aux termes et conditions du document de projet.

Option 3 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tout fonds fourni qui a été utilisé de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payé autrement que conformément aux termes et conditions du document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire en vertu du présent accord ou de tout autre accord.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire accepte que les donateurs du PNUD (y compris le Gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds pour les activités au titre du présent Document de projet, puissent demander recours à cette partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire pour le recouvrement de tout fonds jugé inapproprié par le PNUD comme faisant l'objet d'une utilisation inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payé autrement que conformément aux termes et conditions du document de projet.

<u>Note</u>: Le terme « Document de projet » tel qu'il est utilisé dans la présente clause est réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent à la suite du Document de projet, y compris ceux conclus avec les parties responsables, les sous-traitants et les sous-destinataires.

i. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire dans le cadre du présent document de projet doit inclure une disposition attestant qu'aucun frais, gratification, remise, cadeau, commission ou autre paiement, autre que ceux indiqués dans la proposition, n'a été donné, reçu ou promis dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds provenant de celui-ci doit coopérer à toutes les enquêtes et vérifications après paiement.

j. Si le PNUD s'adresse aux autorités nationales compétentes pour engager les poursuites judiciaires appropriées contre tout acte répréhensible présumé lié au projet ou au programme, le Gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes enquêtent activement sur la même chose et prennent les mesures juridiques appropriées contre toutes les personnes ayant participé à l'acte répréhensible, recouvrent et restituent tous les fonds recouvrés au PNUD.

k. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-traitant doit s'assurer que toutes ses obligations énoncées dans la présente section intitulée « Gestion des risques » sont transmises à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et que toutes les clauses de cette section intitulée « Clauses types de gestion des risques » sont reflétées de manière adéquate, *mutatis* mutandis, dans tous ses contrats de sous-traitance ou sous-accords conclus à la suite du présent document de projet.

Option c. OSC/ONG/Non-ONU ou autre OIG sans SBEAA signé avec le PNUD

1. Conformément à l'article III de la SBAA *[ou aux dispositions supplémentaires du document de projet]*, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire chargé de la mise en œuvre et de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la garde du partenaire chargé de la mise en œuvre, incombe au partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre:
 a) mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mené à bien;
 b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire de mise en œuvre et à la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer des modifications au plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité approprié comme requis en vertu des présentes sera considéré comme un manquement aux obligations du partenaire de mise en œuvre en vertu du présent document de projet et de l'accord de coopération de projet entre le PNUD et le partenaire de mise en œuvre.[8]

3. Le Partenaire chargé de la mise en œuvre s'engage à faire tout ce qui est raisonnable pour veiller à ce qu'aucun fonds du PNUD reçu en application du Document de projet ne soit utilisé pour fournir un appui à des personnes ou entités associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires des montants fournis par le PNUD en vertu des présentes ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 1267 (1999). La liste est accessible via http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml.

4. Le Partenaire chargé de la mise en œuvre reconnaît et accepte que le PNUD ne tolérera pas le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels de quiconque de la part du Partenaire chargé de la mise en œuvre, de chacune de ses parties responsables, de leurs sous-destinataires respectifs et d'autres entités impliquées dans la mise en œuvre du Projet, que ce soit en tant qu'entrepreneurs ou sous-traitants et leur personnel, et toute personne effectuant des services pour eux en vertu du Document de projet.

 a) Dans la mise en œuvre des activités menées dans le cadre du présent Document de projet, le Partenaire chargé de la mise en œuvre et chacune de ses sous-parties susmentionnées doivent se conformer aux normes de conduite énoncées dans le Bulletin ST/SGB/2003/13 du Secrétaire général du 9 octobre 2003 concernant les « Mesures spéciales de protection contre l'exploitation et les abus sexuels » (« EES »).

 (b) En outre, et sans s'y limiter à l'application d'autres règlements, règles, politiques et procédures ayant une incidence sur l'exécution des activités du présent Document de projet, dans la mise en œuvre des activités, le Partenaire chargé de la mise en œuvre et chacune de ses sous-parties mentionnées ci-dessus ne doivent se livrer à aucune forme de harcèlement sexuel (« SH »). La SH est définie comme toute conduite importune de nature sexuelle qui pourrait raisonnablement être attendue ou perçue comme causant une offense ou une humiliation,

[8] Utilisez du texte entre crochets uniquement lorsque l'IP est une ONG/OIG

lorsqu'une telle conduite interfère avec le travail, devient une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant.

5. a) Dans l'exécution des activités visées dans le présent document de projet, le partenaire chargé de la mise en œuvre (en ce qui concerne ses propres activités) et exigera de ses sous-parties visées au paragraphe 4 (en ce qui concerne leurs activités) qu'elles aient mis en place des normes et procédures minimales ou un plan pour élaborer et/ou améliorer ces normes et procédures afin d'être en mesure de prendre des mesures efficaces de prévention et d'enquête. Celles-ci devraient inclure: des politiques sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les abus sexuels; les politiques sur la dénonciation et la protection contre les représailles; et les mécanismes de plaintes, de discipline et d'enquête. Conformément à cela, le partenaire de mise en œuvre exigera et exigera que ces sous-parties prennent toutes les mesures appropriées pour:

 i. Empêcher ses employés, agents ou toute autre personne engagée pour fournir des services en vertu du présent document de projet, de s'engager dans SH ou SEA;

 ii. Offrir aux employés et au personnel associé une formation sur la prévention et l'intervention en matière de SH et d'EES, lorsque le partenaire de mise en œuvre et ses sous-parties visées au paragraphe 4 n'ont pas mis en place leur propre formation concernant la prévention des SH et de l'EES, le partenaire de mise en œuvre et ces sous-parties peuvent utiliser le matériel de formation disponible au PNUD;

 iii. Signaler et surveiller les allégations de SH et d'EES dont le Partenaire chargé de la mise en œuvre et ses sous-parties visées au paragraphe 4 ont été informées ou ont eu connaissance d'une autre manière, et leur statut;

 iv. Orienter les victimes/survivants de SH et d'EES vers une assistance sûre et confidentielle aux victimes; et

 v. Enregistrer et enquêter rapidement et confidentiellement sur toute allégation suffisamment crédible pour justifier une enquête sur SH ou SEA. Le Partenaire chargé de la mise en œuvre informe le PNUD de toute allégation reçue et des enquêtes menées par lui-même ou par l'une de ses sous-parties visées au paragraphe 4 en ce qui concerne leurs activités au titre du Document d'action, et tient le PNUD informé pendant l'enquête par lui-même ou par l'une de ces sous-parties, dans la mesure où cette notification i) ne compromet pas la conduite de l'enquête, y compris, mais sans s'y limiter, la sûreté ou la sécurité des personnes, et / ou (ii) n'est pas en violation des lois qui lui sont applicables. À la suite de l'enquête, le Partenaire chargé de la mise en œuvre informe le PNUD de toute mesure prise par lui-même ou par l'une des autres entités à la suite de l'enquête.

 b) Le Partenaire chargé de la mise en œuvre établira qu'il s'est conformé à ce qui précède, à la satisfaction du PNUD, à la demande du PNUD ou de toute partie agissant en son nom pour fournir une telle confirmation. Le défaut du Partenaire chargé de la mise en œuvre et de chacune de ses sous-parties visées au paragraphe 4 de se conformer à ce qui précède, tel que déterminé par le PNUD, sera considéré comme un motif de suspension ou de résiliation du Projet.

6. La durabilité sociale et environnementale sera renforcée par l'application des Normes sociales et environnementales du PNUD (http://www.undp.org/ses) et du Mécanisme de responsabilisation connexe (http://www.undp.org/secu-srm).

7. Le Partenaire chargé de la mise en œuvre doit : a) mener des activités liées au projet et au programme d'une manière compatible avec les Normes sociales et environnementales du PNUD, b) mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou le programme afin de se conformer à ces normes, et c) s'engager de manière constructive et en temps opportun pour répondre à toute préoccupation et plainte soulevée par l'intermédiaire du Mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et les autres parties prenantes du projet soient informées du Mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

8. Tous les signataires du document de projet coopèrent de bonne foi à tout exercice visant à évaluer tout programme ou engagement lié au projet ou le respect des normes sociales et environnementales du PNUD. Cela comprend l'accès aux sites du projet, au personnel pertinent, à l'information et à la documentation.

9. Le partenaire chargé de la mise en œuvre prendra les mesures appropriées pour prévenir l'utilisation abusive des fonds, la fraude ou la corruption par ses fonctionnaires, consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet ou l'utilisation des fonds du PNUD. Le partenaire chargé de la mise en œuvre veillera à ce que ses politiques de gestion financière, de lutte contre la corruption et de lutte contre la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus du PNUD ou par leur intermédiaire.

10. Les exigences des documents suivants, alors en vigueur au moment de la signature du document de projet, s'appliquent au Partenaire chargé de la mise en œuvre : a) Politique du PNUD sur la fraude et autres pratiques de corruption et b) Directives du Bureau d'audit et d'enquêtes du PNUD. Le partenaire de mise en œuvre accepte les exigences des documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent document de projet et sont disponibles en ligne à l'adresse www.undp.org.

11. Si une enquête est nécessaire, le PNUD a l'obligation de mener des enquêtes sur tout aspect des programmes et projets du PNUD conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Le partenaire chargé de la mise en œuvre doit fournir son entière coopération, y compris en mettant à disposition du personnel, de la documentation pertinente et en accordant l'accès aux locaux du partenaire chargé de la mise en œuvre (et de ses consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-destinataires), aux fins raisonnables et aux conditions raisonnables qui peuvent être nécessaires aux fins d'une enquête. En cas de limitation dans le respect de cette obligation, le PNUD consultera le Partenaire chargé de la mise en œuvre pour trouver une solution.

12. Le Partenaire chargé de la mise en œuvre informera rapidement le PNUD en cas d'utilisation inappropriée des fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en toute confidentialité.

 Lorsque le Partenaire chargé de la mise en œuvre apprend qu'un projet ou une activité du PNUD, en tout ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude ou corruption présumée, il en informera le Représentant résident/Chef de bureau du PNUD, qui en informera rapidement le Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire chargé de la mise en œuvre informe régulièrement le chef du PNUD dans le pays et le bureau de l'information sur l'état d'avancement de cette enquête et les mesures à prendre à leur égard.

13. *Choisissez l'une des trois options suivantes :*

 Option 1 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part du Partenaire chargé de la mise en œuvre de tous les fonds qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payés autrement que conformément aux termes et conditions du présent Document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire chargé de la mise en œuvre en vertu du présent accord ou de tout autre accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD ne diminuera ni ne réduira les obligations du Partenaire chargé de la mise en œuvre au titre du présent Document de projet.

 Option 2 : Le Partenaire chargé de la mise en œuvre convient que, le cas échéant, les donateurs du PNUD (y compris le Gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds pour les activités qui font l'objet du Document de projet, puissent demander au Partenaire chargé de la mise en œuvre de recourir au Partenaire chargé de la mise en œuvre pour le recouvrement de tout fonds dont le PNUD a déterminé qu'il avait été utilisé de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payé autrement que conformément aux termes et conditions du document de projet.

 Option 3 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part du Partenaire chargé de la mise en œuvre de tous les fonds qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payés autrement que conformément aux termes et conditions du Document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire chargé de la mise en œuvre en vertu du présent accord ou de tout autre accord.

 Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire chargé de la mise en œuvre accepte que les donateurs du PNUD (y compris le Gouvernement) dont le financement est à l'origine, en tout ou en partie, des fonds destinés aux activités menées dans le cadre du présent Document de projet, puissent demander au Partenaire chargé de la mise en œuvre de recourir au Partenaire chargé de la mise en œuvre pour recouvrer tout fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'il a été utilisé de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payé autrement que conformément aux termes et conditions du document de projet.

 Note: Le terme « Document de projet » tel qu'il est utilisé dans la présente clause est réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent à la suite du Document de projet, y compris ceux conclus avec le Partenaire chargé de la mise en œuvre, les parties responsables, les sous-traitants et les sous-destinataires.

4 M

14. Chaque contrat émis par le partenaire de mise en œuvre dans le cadre du présent document de projet doit inclure une disposition attestant qu'aucun frais, gratification, remise, cadeau, commission ou autre paiement, autre que ceux indiqués dans la proposition, n'a été donné, reçu ou promis dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds du partenaire de mise en œuvre doit coopérer avec toutes les enquêtes et les audits post-paiement.

15. Si le PNUD s'adresse aux autorités nationales compétentes pour engager les poursuites judiciaires appropriées contre tout acte répréhensible présumé lié au projet, le Gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes enquêtent activement sur la même chose et prennent les mesures juridiques appropriées contre toutes les personnes ayant participé à l'acte répréhensible, recouvrent et restituent tous les fonds recouvrés au PNUD.

16. Le partenaire de mise en œuvre doit s'assurer que toutes ses obligations énoncées dans la présente section intitulée « Clauses types de gestion des risques » sont transmises à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et que toutes les clauses de cette section intitulée « Gestion des risques » sont *incluses, mutatis* mutandis, dans tous les contrats de sous-traitance ou sous-accords conclus à la suite du présent document de projet.

Option d. Agence des Nations Unies autre que le PNUD et OIG avec SBEAA signé avec le PNUD

1. [Nom de l'Agence des Nations Unies/OIG] en tant que partenaire de mise en œuvre se conformera aux politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).

2. Dans le cadre de la mise en œuvre des activités menées dans le cadre du présent document de projet, [Nom de l'Agence des Nations Unies/OIG] en tant que partenaire chargé de la mise en œuvre traitera toute allégation d'exploitation et d'abus sexuels (« EES ») et de harcèlement sexuel (« SH ») conformément à ses règlements, règles, politiques et procédures. Nonobstant ce qui précède, le [Nom de l'Agence des Nations Unies/OIG], en tant que Partenaire chargé de la mise en œuvre, informera le PNUD de toute allégation et enquête qu'il pourrait mener à la suite de telles allégations.

3. [Nom de l'Agence des Nations Unies/OIG] en tant que partenaire chargé de la mise en œuvre veillera à ce que les obligations suivantes soient contraignantes pour chaque partie responsable, sous-traitant et sous-destinataire qui n'est pas une entité des Nations Unies :

 a. Conformément à l'article III de la SBAA *[ou aux dispositions supplémentaires du document de projet]*, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-traitant, ainsi que de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens de [Nom de l'Agence des Nations Unies/OIG] sous la garde de cette partie responsable, sous-traitant et sous-traitant, incombe à cette partie responsable, sous-traitant et sous-traitant. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-destinataire doit:

 i. mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mené à bien;
 ii. assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité de cette partie responsable, de ce sous-traitant et de ce sous-destinataire, ainsi qu'à la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

 b. [Nom de l'Agence des Nations Unies/OIG] se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer des modifications au plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité approprié comme requis en vertu des présentes sera considéré comme un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-destinataire en vertu du présent document de projet.

 c. Dans l'exécution des activités menées dans le cadre du présent projet, [Nom de l'Agence des Nations Unies/OIG] en tant que partenaire chargé de la mise en œuvre doit s'assurer, en ce qui concerne les activités de l'une de ses parties responsables, sous-bénéficiaires et autres entités engagées dans le cadre du projet, soit en tant que contractants ou sous-traitants, leur personnel et toute personne

exécutant des services pour eux, que ces entités ont mis en place des procédures adéquates et appropriées, processus et politiques visant à prévenir et/ou à gérer l'EES et le SH.

4. [Nom de l'Agence des Nations Unies/OIG] accepte de prendre tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun des [fonds de projet] [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet] n'est utilisé pour fournir un appui à des personnes ou entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des montants fournis par le PNUD en vertu des présentes ne figurent pas sur la liste tenue à jour par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999). La liste est accessible via [9][10]http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml.

5. La durabilité sociale et environnementale sera renforcée par l'application des Normes sociales et environnementales du PNUD (http://www.undp.org/ses) et du Mécanisme de responsabilisation connexe (http://www.undp.org/secu-srm).

6. Le Partenaire chargé de la mise en œuvre doit : a) mener des activités liées au projet et au programme d'une manière compatible avec les Normes sociales et environnementales du PNUD, b) mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou le programme afin de se conformer à ces normes, et c) s'engager de manière constructive et en temps opportun pour répondre à toute préoccupation et plainte soulevée par l'intermédiaire du Mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et les autres parties prenantes du projet soient informées du Mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

7. Tous les signataires du document de projet coopèrent de bonne foi à tout exercice visant à évaluer tout programme ou engagement lié au projet ou le respect des normes sociales et environnementales du PNUD. Cela comprend l'accès aux sites du projet, au personnel pertinent, à l'information et à la documentation.

8. Le partenaire chargé de la mise en œuvre prendra les mesures appropriées pour prévenir l'utilisation abusive des fonds, la fraude ou la corruption par ses fonctionnaires, consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet ou du programme ou dans l'utilisation des fonds du PNUD. Le partenaire chargé de la mise en œuvre veillera à ce que ses politiques de gestion financière, de lutte contre la corruption et de lutte contre la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus du PNUD ou par leur intermédiaire.

9. [*Ce texte doit être inclus lorsque le Partenaire chargé de la mise en œuvre n'est pas un OIG*: Les exigences des documents suivants, alors en vigueur au moment de la signature du Document de projet, s'appliquent au Partenaire d'exécution : a) Politique du PNUD sur la fraude et autres pratiques de corruption et b) Directives du Bureau d'audit et d'enquêtes du PNUD. Le partenaire de mise en œuvre accepte les exigences des documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent document de projet et sont disponibles en ligne à l'adressewww.undp.org.]

10. [*Ce texte devrait être inclus lorsque le partenaire chargé de la mise en œuvre n'est pas un OIG*: Dans le cas où une enquête est requise, le PNUD a l'obligation de mener des enquêtes relatives à tout aspect des projets ou programmes du PNUD. Le partenaire chargé de la mise en œuvre doit fournir son entière coopération, y compris en mettant à disposition du personnel, de la documentation pertinente et en accordant l'accès aux locaux du partenaire chargé de la mise en œuvre (et de ses consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-destinataires), aux fins raisonnables et aux conditions raisonnables qui peuvent être nécessaires aux fins d'une enquête. En cas de limitation dans le respect de cette obligation, le PNUD consultera le Partenaire chargé de la mise en œuvre pour trouver une solution.]

11. Le Partenaire chargé de la mise en œuvre et le PNUD s'informeront rapidement en cas d'utilisation inappropriée des fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en toute confidentialité.

 Lorsque le Partenaire chargé de la mise en œuvre apprend qu'un projet ou une activité du PNUD, en tout ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude ou corruption présumée, il en informera le Représentant résident/Chef de bureau du PNUD, qui en informera rapidement le Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire chargé de la mise en œuvre informe régulièrement le chef du PNUD dans le pays et le bureau de l'information sur l'état d'avancement de cette enquête et les mesures à prendre à leur égard.

12. *Choisissez l'une des trois options suivantes :*

[9] À utiliser lorsque le PNUD est le partenaire d'exécution

[10] À utiliser lorsque l'ONU, un fonds/programme des Nations Unies ou une agence spécialisée est le partenaire de mise en œuvre

Option 1 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part du Partenaire chargé de la mise en œuvre de tous les fonds qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payés autrement que conformément aux termes et conditions du présent Document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire chargé de la mise en œuvre en vertu du présent accord ou de tout autre accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD ne diminuera ni ne réduira les obligations du Partenaire chargé de la mise en œuvre au titre du présent Document de projet.

Option 2 : Le Partenaire chargé de la mise en œuvre convient que, le cas échéant, les donateurs du PNUD (y compris le Gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds pour les activités qui font l'objet du Document de projet, puissent demander au Partenaire chargé de la mise en œuvre de recourir au Partenaire chargé de la mise en œuvre pour le recouvrement de tout fonds dont le PNUD a déterminé qu'il avait été utilisé de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payé autrement que conformément aux termes et conditions du document de projet.

Option 3 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part du Partenaire chargé de la mise en œuvre de tous les fonds qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payés autrement que conformément aux termes et conditions du Document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire chargé de la mise en œuvre en vertu du présent accord ou de tout autre accord.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire chargé de la mise en œuvre accepte que les donateurs du PNUD (y compris le Gouvernement) dont le financement est à l'origine, en tout ou en partie, des fonds destinés aux activités menées dans le cadre du présent Document de projet, puissent demander au Partenaire chargé de la mise en œuvre de recourir au Partenaire chargé de la mise en œuvre pour recouvrer tout fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'il a été utilisé de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payé autrement que conformément aux termes et conditions du document de projet.

Note: Le terme « Document de projet » tel qu'il est utilisé dans la présente clause est réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent à la suite du Document de projet, y compris ceux conclus avec les parties responsables, les sous-traitants et les sous-destinataires.

13. Chaque contrat émis par le partenaire de mise en œuvre dans le cadre du présent document de projet doit inclure une disposition attestant qu'aucun frais, gratification, remise, cadeau, commission ou autre paiement, autre que ceux indiqués dans la proposition, n'a été donné, reçu ou promis dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds du partenaire de mise en œuvre doit coopérer avec toutes les enquêtes et les audits post-paiement.

14. Si le PNUD s'adresse aux autorités nationales compétentes pour engager les poursuites judiciaires appropriées contre tout acte répréhensible présumé lié au projet, le Gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes enquêtent activement sur la même chose et prennent les mesures juridiques appropriées contre toutes les personnes ayant participé à l'acte répréhensible, recouvrent et restituent tous les fonds recouvrés au PNUD.

15. Le partenaire de mise en œuvre doit s'assurer que toutes ses obligations énoncées dans la présente section intitulée « Clauses types de gestion des risques » sont transmises à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et que toutes les clauses de cette section intitulée « Gestion des risques » sont *incluses, mutatis* mutandis, dans tous les contrats de sous-traitance ou sous-accords conclus à la suite du présent document de projet.

Clauses particulières. Dans le cas d'un partage des coûts du gouvernement dans le cadre du projet, les clauses suivantes doivent être incluses :

1. Le calendrier des paiements et les coordonnées bancaires du PNUD.

2. La valeur du paiement, s'il est effectué dans une monnaie autre que l'en dollars des États-Unis, sera déterminée en appliquant le taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date du paiement. En cas de modification du taux de change opérationnel de l'ONU avant la pleine utilisation du paiement par le PNUD, la valeur du solde des fonds encore détenus à ce moment-là sera ajustée en conséquence. Si, dans un tel cas, une perte de valeur du solde des fonds est enregistrée, le PNUD en informe le Gouvernement en vue de déterminer si

YAB

un financement supplémentaire pourrait être fourni par le Gouvernement. Si ce financement supplémentaire n'est pas disponible, l'assistance à fournir au projet peut être réduite, suspendue ou interrompue par le PNUD.

3. Le calendrier de paiements ci-dessus tient compte de l'exigence selon laquelle les paiements doivent être effectués avant la mise en œuvre des activités prévues. Il peut être modifié pour être cohérent avec l'avancement de l'exécution du projet.

4. Le PNUD reçoit et administre le paiement conformément aux règlements, règles et directives du PNUD.

5. Tous les comptes et états financiers doivent être exprimés en dollars des États-Unis.

6. Si des augmentations imprévues des dépenses ou des engagements sont attendues ou réalisées (que ce soit en raison de facteurs inflationnistes, de fluctuations des taux de change ou de contingences imprévues), le PNUD soumet au gouvernement en temps opportun une estimation supplémentaire indiquant le financement supplémentaire qui sera nécessaire. Le gouvernement met tout en son mieux pour obtenir les fonds supplémentaires nécessaires.

7. Si les paiements visés ci-dessus ne sont pas reçus conformément au calendrier de paiement, ou si le financement supplémentaire requis conformément au paragraphe [] ci-dessus n'est pas fourni par le Gouvernement ou d'autres sources, l'assistance à fournir au projet au titre du présent Accord peut être réduite, suspendue ou résiliée par le PNUD.

8. Tout produit d'intérêts imputable à la contribution est crédité sur le compte du PNUD et est utilisé conformément aux procédures établies du PNUD.

Conformément aux décisions et directives du Conseil d'administration du PNUD :

La contribution est facturée:

(a) [...%] recouvrement des coûts pour la fourniture d'un appui général à la gestion (SPF) par le siège et les bureaux de pays du PNUD

(b) Coût direct des services d'appui à la mise en œuvre (ISS) fournis par le PNUD et/ou une entité d'exécution/partenaire d'exécution.

9. La propriété du matériel, des fournitures et des autres biens financés par la contribution est dévolue au PNUD. Les questions relatives au transfert de propriété par le PNUD sont déterminées conformément aux politiques et procédures pertinentes du PNUD.

10. La contribution est soumise exclusivement aux procédures d'audit interne et externe prévues par les règlements, règles et directives financiers du PNUD. »

XIV. ANNEXES

1. **Rapport d'assurance de la qualité du projet**

2. **Modèle d'examen social et environnemental** [anglais] [Français][espagnol], y compris des évaluations sociales et environnementales supplémentaires ou des plans de gestion, le cas échéant. *(NOTE : L'examen préalable du SSE n'est pas requis pour les projets dans lesquels le PNUD est uniquement agent administratif et/ou les projets comprenant uniquement des rapports, la coordination d'événements, des formations, des ateliers, des réunions, des conférences, la préparation de matériel de communication, le renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et conférences internationales, la coordination et la gestion des réseaux, ou des projets mondiaux/régionaux sans activités au niveau des pays).*

3. **Analyse des risques.** Utilisez le modèle standard de registre des risques. Veuillez consulter la description du livrable du registre des risques pour obtenir des instructions.

4. **Évaluation de la capacité :** Résultats des évaluations de la capacité du partenaire de mise en œuvre (y compris la micro-évaluation HACT)

5. **Mandat du comité directeur du** projet et **mandats des postes de gestion clés**

TDR POUR LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU FONDS DU PANIER DE TRANSITION

Rôles spécifiques du Comité directeur du Fonds panier

- Examiner et fournir des orientations sur les questions relatives à l'appui substantiel du projet à la transition(procédure de financement; allocation de ressources pour des activités spécifiques; coordination et surveillance, communication et visibilité);
- Fournir des orientations à l'ESM sur la mise en œuvre de questions spécifiques décidées lors des réunions du Comité directeur;
- Fournir une orientation et une orientation générales au projet, en veillant à ce qu'il reste dans les limites des contraintes spécifiées;
- Aborder les questions de projet soulevées par l'UGP;
- Fournir des orientations et convenir de contre-mesures et de mesures possibles pour faire face à des risques spécifiques et fournir des directives et des conseils ponctuels pour les situations exceptionnelles, et évaluer et décider des changements apportés au projet par le biais de révisions;
- Tenir des réunions régulières pour examiner les rapports d'étape du projet et fournir des directives et des recommandations pour s'assurer que les livrables convenus sont produits de manière satisfaisante conformément aux plans;
- Examiner et approuver les plans de travail et les plans budgétaires du projet et autoriser tout écart majeur par rapport à ces plans convenus;
- Assurer la surveillance de la mise en œuvre des projets et des politiques et s'assurer que les ressources sont engagées;
- Évaluer le rapport d'examen trimestriel du projet; faire des recommandations pour le prochain PTA;
- Examiner et approuver le rapport final d'examen du projet, y compris les leçons apprises;
- Évaluation des projets de la Commission, le cas échéant.

Les rôles spécifiques du Comité technique du Fonds panier, entre autres, sont les suivants:

- Assurer la supervision technique de la mise en œuvre des décisions prises par le Comité directeur du projet du Fonds panier;
- Examiner le plan de travail et le budget et recommander l'approbation au Comité directeur;
- Examiner les outils de mise en œuvre du projet (comme les PSA, les TdR) au besoin;
- Effacer l'ordre du jour de la réunion du Comité directeur du Fonds panier proposé par l'UMP.